
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mardi 25 février 2014, à 20 h 35

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Ahmed Jama* et *M^{me} Maria Pérez*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 février 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 février et mercredi 26 février 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-318, «Contre le projet de démolition et reconstruction de l'immeuble sis au 37, rue de la Servette».

Cette pétition est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

Nous allons maintenant traiter les motions d'ordonnancement qui ont été acceptées tout à l'heure, lors de la séance de 17 h. Monsieur Vanek, vous demandez la parole?

M. Pierre Vanek (EàG). Oui, Monsieur le président. Concernant la pétition P-318, je crois que c'est en rapport avec la motion dont nous sommes saisis. J'aurais aimé connaître la teneur de la pétition avant son renvoi en commission et, en conséquence, en demander la lecture si elle n'est pas trop longue.

Le président. La lecture se fait si cinq personnes le demandent. (*Plusieurs mains se lèvent.*)

Je lis la pétition, qui est datée du 20 février 2014. «*Concerne:* immeuble sis au 37, rue de la Servette.

»En tant que locataires de l'immeuble sis au 37, rue de la Servette, suite à l'article paru dans la *Tribune de Genève* du mercredi 19 février 2014, nous tenons à informer le Conseil municipal des points suivants.

- »– Contrairement à ce qui apparaît dans l'article de la *Tribune de Genève*, l'immeuble n'est pas insalubre. Par contre, comme tout bâtiment, il a besoin d'être entretenu régulièrement, ce qui apparemment n'a pas été fait depuis de nombreuses années, d'où son aspect vétuste. Nous aimerions savoir en quoi l'immeuble ne répond pas aux normes incendie (la cage d'escalier est large, l'immeuble est pourvu d'ouvertures pouvant permettre une évacuation d'urgence, il y a des extincteurs).
- » – Les appartements sont sains, confortables, agréables et jolis.
- » – Les loyers sont modérés et correspondent à nos petits revenus.
- » – L'immeuble n'est peut-être pas une perle architecturale, mais c'est un bel immeuble en pierre qui fait partie du patrimoine genevois, et constitue un ensemble harmonieux avec les immeubles voisins. A nos yeux, un immeuble tel que le 23, rue de la Servette ne présente, en effet, aucun intérêt architectural.
- » – Le projet de démolition/reconstruction a été signalé aux locataires, par lettre recommandée, une fois la décision prise, sans concertation avec les locataires, et sans s'informer à aucun moment de leurs besoins.
- » – Nous ne nous opposons pas à une rénovation, ni à une surélévation de l'immeuble, mais nous ne comprenons pas cette volonté de le détruire, n'est-il pas préférable de chercher à conserver un immeuble bien conçu plutôt que de le détruire? Nous nous interrogeons sur le fait qu'il soit moins coûteux de détruire cet immeuble et en reconstruire un, plutôt que de le rénover.
- » – Nous nous sentons bien dans cet immeuble, certains d'entre nous y habitent depuis fort longtemps, nous y avons noué de bonnes relations de voisinage, voire amicales. Jeunes comme vieux apprécient cette atmosphère de respect mutuel et d'entraide.
- » – Nous sommes inquiets des conditions de notre relogement et, en tout état de cause, préférerions rester au 37, rue de la Servette.

»Pour ces raisons, nous demandons que le projet de démolition/reconstruction de l'immeuble sis au 37, rue de la Servette soit abandonné.

»Les locataires remercient le Conseil municipal d'avoir pris le temps de lire ce courrier et adressent à ses membres leurs salutations distinguées.»

Cette pétition sera donc renvoyée à la commission des pétitions. Mais je passe tout de même la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous débattons ce soir de la motion M-1115 qui concerne

cet immeuble, dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure, et je vous proposerai de renvoyer cet objet à la commission du logement. Alors renvoyer cette pétition à la commission des pétitions n'est peut-être pas favorable, il faudrait que la commission qui traitera de ce recours puisse étudier les deux objets. Je vous demande donc d'attendre le débat de ce soir et de renvoyer cette pétition à la commission qui traitera, je l'espère, la motion M-1115.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Je n'ouvre pas maintenant le débat là-dessus. Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions, qui décidera à quelle commission elle renverra la pétition, mais vraisemblablement dans une commission idoine. Le sujet est clos. Merci.

Mesdames et Messieurs, la proposition PR-1064 du Conseil administratif PR-1064 sera traitée demain, c'est une urgence. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une consultation à la commission des finances. D'un commun accord entre le président de la commission des finances et le magistrat, il a été convenu que cette proposition sera traitée demain soir. (*N.d.l.r.: cette proposition a été retirée par M. Pagani.*)

4.a) Motion du 21 janvier 2014 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Sandra Golay, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Pascal Spuhler: «022 Télégenève SA Naxoo vidé de sa substance, les citoyens floués» (M-1111)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la migration des clients de Naxoo vers UPC Cablecom a commencé depuis plusieurs mois et s'est accélérée ces dernières semaines;
- que cette migration aboutit *de facto* à vider de sa substance Naxoo;
- que les citoyens de la Ville voteront sur la vente des 51,2% d'actions Naxoo à UPC Cablecom le 9 février 2014;
- que l'opération, autorisée par la Ville de Genève, trompe et fait pression sur les électeurs;
- que la proposition faite aux clients ne laisse pas de véritables choix;

¹ Annoncée, 3738. Motion d'ordonnement, 4090.

- que cette migration a laissé de surcroît des milliers de clients Naxoo sans télévision;
- que le Conseil administratif ne défend pas les biens communaux et, partant, les citoyens et habitants de cette ville, conformément à ses devoirs et à l'article 48, lettres a) et m) de la loi sur l'administration des communes (LAC) – B 6 05,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'assurer que les biens de la Ville de Genève soient préservés et garantis, quel que soit le résultat du vote du 9 février;
- à exiger de la part d'UPC Cablecom le maintien des prestations aux coûts et conditions actuels, même en cas d'acceptation du référendum, afin de préserver les intérêts des citoyens et habitants de la Ville de Genève;
- à demander à Naxoo de stopper toute migration et à s'assurer que tous les clients actuels aient leur branchement Naxoo opérationnel;
- à communiquer, par voie de presse, aux habitants de la Ville de Genève cette motion et les mesures prises par le Conseil administratif pour garantir les droits des citoyens et habitants de la Ville de Genève.

4.b) Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Vanek, Olivier Baud, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Pierre Rumo, Brigitte Studer, Salika Wenger et Christian Zaugg: «Naxoo est à nous!», un message à entendre et une responsabilité à assumer» (M-1113)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la claire majorité des citoyen-ne-s et habitant-e-s de la Ville de Genève qui ont refusé la vente de 022 Télégénève SA Naxoo à UPC Cablecom dans les urnes en votation populaire référendaire le 9 février 2014;
- la nécessité d'entendre et surtout de donner suite à la volonté du souverain de conserver le contrôle public de la Ville de Genève sur cette entreprise et sur son développement au service des prestations fournies, et de celles qu'elle pourra fournir, aux habitant-e-s de notre commune;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4087.

- le potentiel important que représentent les 80 000 ménages connectés à notre télé-réseau municipal et les attentes légitimes des abonné-e-s et usagers en question;
- la nécessité de préserver les intérêts de la Ville de Genève et celle de reformuler des objectifs clairs à court, moyen et long terme pour cette entreprise;
- la nécessité de trouver les responsables adéquats, compétents et motivés pour travailler à atteindre lesdits objectifs en tant que représentant-e-s de la Ville de Genève;
- les ressources et potentiels, notamment en matière d'auto-investissement, que l'entreprise peut et doit mobiliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre clairement acte de cette votation et de l'inflexion nécessaire dans la politique de la Ville de Genève concernant 022 Télégenève SA qu'elle implique;
- remplacer et faire remplacer dans les meilleurs délais l'ensemble des représentant-e-s de la Ville à 022 Télégenève SA pour contribuer à tourner la page;
- se donner les moyens de dresser rapidement un état des lieux technique et juridique précis de la situation de l'entreprise. A mettre en œuvre les mesures immédiates qui s'imposeraient pour défendre les intérêts matériels et financiers de la Ville et les emplois à 022 Télégenève SA;
- prendre toutes les mesures pour «tourner la page» de la vente et à remettre les relations avec l'actionnaire minoritaire sur des bases conformes au résultat de la votation;
- élaborer un plan d'action à court, moyen et long terme pour la Ville définissant ses objectifs quant au développement de 022 Télégenève SA;
- rapporter fréquemment et régulièrement au Conseil municipal quant à la mise en œuvre de la présente motion.

4.c) Motion du 25 février 2014 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat et Claude Jeanneret: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif» (M-1114)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le refus de la population, à 53%, de vendre la part de la Ville de Genève dans la société Naxoo à l'actionnaire minoritaire UPC Cablecom;

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 4088.

- le déni de démocratie qu’a constitué le transfert de clientèle de Naxoo à UPC Cablecom et qui a provoqué un fort mécontentement populaire;
- l’ignorance apparente du Conseil administratif sur le lancement d’un référendum lorsqu’il a autorisé le transfert de la clientèle;
- l’avenir flou de la société Naxoo suite au refus de la vente des actions;
- la manière dont le Conseil municipal a été continuellement mis devant le fait accompli par le Conseil administratif sur ce dossier,

le Conseil municipal mandate la commission des finances pour:

- faire toute la lumière sur la gestion du dossier Naxoo par le Conseil administratif suite au refus populaire de vente des actions à l’opérateur UPC Cablecom;
- procéder à l’ensemble des auditions nécessaires et accéder aux documents qui lui permettront de comprendre au mieux ce dossier;
- lui proposer, en conclusion de ces travaux, des mesures ou des recommandations.

4.d) Interpellation orale du 22 janvier 2014 de M. Daniel Sormanni: «022 Télégenève SA Naxoo vidé de sa substance, les citoyens floués» (IO-249)¹.

Préconsultation

Le président. Nous traitons maintenant les objets dont vous avez accepté l’urgence tout à l’heure, notamment les points concernant Naxoo qui ont été liés. Nous les discutons ensemble, mais nous les voterons séparément.

Nous sommes saisis d’une motion d’ordre déposée par le Parti socialiste, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien qui demande le renvoi en bloc en commission des finances de tous les textes sur Naxoo tels que liés par le Conseil municipal ce soir. Je donne la parole à l’un des auteurs de la motion d’ordre. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical ainsi que les autres groupes qui ont cosigné cette motion d’ordre vous proposent de grouper le débat pour ces trois textes et de les renvoyer directement en commission des finances. Aujourd’hui, il n’est pas

¹ Annoncée 4050. Motion d’ordonnancement, 4090.

encore temps de débattre de ce qui s'est passé le 9 février sur l'avenir de Naxoo, mais bien de comprendre. Il sera alors temps de débattre quand le rapport sortira de commission, dans quelques mois, et que le Conseil administratif nous aura informés quant à l'avenir de Naxoo.

Par gain de temps mais aussi par efficience, nous vous proposons de renvoyer en bloc ces motions en commission des finances et que celle-ci commence son travail au plus vite sur ces objets. Le Conseil administratif doit maintenant venir s'expliquer sur ce dossier.

Le président. Merci, Monsieur Brandt... (*MM. Vanek et Sormanni demandent la parole.*) Ni M. Vanek ni M. Sormanni ne sont membres des groupes qui sont auteurs de la motion d'ordre, je fais donc voter, tel que c'est demandé, ce renvoi en bloc à la commission des finances... (*Protestations de M. Daniel Sormanni.*) Je ne vous ai pas coupé la parole, Monsieur Sormanni. Vous avez le droit de voter contre ce renvoi.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous empêchez le débat!

Le président. Cette motion d'ordre a été déposée, je la fais voter. Elle demande le renvoi en bloc de ces motions à la commission des finances. Un auteur de la motion d'ordre s'est exprimé. Si vous êtes contre cette motion d'ordre...

M. Daniel Sormanni. Vous m'avez coupé la parole!

Le président. Je ne vous ai pas coupé la parole, je ne vous l'ai pas donnée... (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi en commission des finances des motions M-1111, M-1113 et M-1114 est accepté par 48 oui contre 17 non (1 abstention).

Le président. Monsieur Sormanni, je vous donne maintenant la parole pour que vous puissiez développer votre interpellation orale.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président, je vois que vous êtes revenu à la raison; au moins pourrons-nous dire quelque chose sur cette inter-

pellation orale. Mesdames et Messieurs, vous vous rappelez qu'au mois de janvier j'avais déposé la motion M-1111, qui voulait justement mettre en évidence tout ce qui s'était passé dans la procédure sur la votation concernant Naxoo. Mais nous n'avons plus à traiter le fond de l'affaire, puisque le peuple a décidé et que, par définition, le peuple a toujours raison.

Cela dit, j'aimerais rappeler brièvement ce qui s'est passé. Par la voix de M. Maudet, le Conseil administratif a lancé l'idée de se débarrasser des actions de Naxoo, puis, à la suite de l'élection de ce dernier au Conseil d'Etat, avant qu'il n'ait pu vraiment expliquer sa position, puisqu'il a fait une première apparition à la commission des finances avant de disparaître pour aller au Conseil d'Etat, ce dossier a été repris par M^{me} Salerno, l'actuelle maire.

Toutes les explications qui nous ont été données à la commission des finances n'ont pas convaincu un certain nombre de partis et de personnes, dont je suis, car, en réalité, toute la procédure était faussée dès le départ. Nous n'avons pas eu toutes les bonnes informations, et nous ne les avons d'ailleurs pas encore aujourd'hui. Ces trois motions vont partir à la commission des finances et j'espère que celle-ci arrivera à poser les bonnes questions. Poser les bonnes questions est encore relativement facile, mais avoir les bonnes réponses, là, c'est extrêmement difficile, parce que la problématique réside justement dans le fait qu'on ne nous dit pas toute la vérité. On a pu le voir dans d'autres dossiers, notamment dans celui du versement des 120 millions de francs à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP). Je ne vais pas y revenir, cet objet est à l'ordre du jour, alors il y a bien un moment où nous le traiterons et, là aussi, nous pourrions expurger ce qu'on a dit, puisqu'on ne nous dit pas tout. Donc, d'une certaine façon, je considère qu'on ne nous dit pas la vérité.

Pour revenir à l'affaire Naxoo, nous nous apercevons finalement que le processus à l'origine de la demande qui a été faite par le Conseil administratif devant ce Conseil municipal pour réaliser la vente de ces actions a été biaisé dès le départ, parce qu'un certain nombre d'informations ne nous ont pas été fournies. Il s'agit en l'occurrence de la façon dont, à l'intérieur, l'entreprise a tenté de régler la problématique de ces contrats qui arriveront à échéance en 2016, de cette convention d'actionnaires qu'on nous dit être absolument impossible à dénoncer, alors qu'une convention d'actionnaires qui n'a pas de fin, qui est indéterminée, est juste illégale au regard de la loi suisse. Il y a aussi le fait qu'à aucun moment, entre 2006, lorsque cela avait été signé, et 2012, lorsque le Conseil administratif est venu devant ce Conseil municipal pour dire qu'on ne pouvait rien faire et qu'il fallait vendre, personne, ni au Conseil administratif ni au conseil d'administration – que ce soit le président d'alors ou celui qui l'a remplacé – n'a tenté une quelconque action pour essayer de régler le problème.

C'est ce qui a amené à ce blocage entre 2006 et 2012 qui a empêché Naxoo de trouver un accord avec son actionnaire minoritaire à 49%. Celui-ci a réussi à bloquer toute progression et finalement à contraindre Naxoo à dire qu'on n'y arrivait pas et qu'il fallait donc vendre, et à mettre en place la box d'UPC Cablecom à la place de celle de Naxoo pour le triple play, qui, paraît-il, n'existait pas auparavant. La réalité est un peu différente. Il suffisait juste d'avoir deux contrats, puisque c'était de toute manière la même société, Naxoo et UPC Cablecom, la seule différence étant qu'on avait deux factures au lieu d'une, mais on pouvait avoir le triple play. Tout cela était donc très relatif. Mais, finalement, UPC Cablecom a réussi à faire plier le Conseil administratif, son président, et les membres du conseil d'administration. Mon Dieu! Quelle pâle représentation et quelle incapacité à essayer de trouver des solutions autres que celle consistant à se jeter dans les bras d'UPC Cablecom!

Après, on aime ou on n'aime pas. Mais c'est désolant qu'on n'ait pas trouvé de solution, même intermédiaire, qui aurait peut-être permis de trouver un accord. On nous a caché des documents qu'on a découverts bien après, comme par hasard, un document qui avait été commandé par l'ancien président, M. Matakchini – aujourd'hui au soleil à l'île Maurice, comme par hasard – pour savoir si on pouvait aller de l'avant, si, oui ou non, on pouvait passer outre cette convention d'actionnaires et mettre en route la mise en place d'une box qui permettrait le triple play. Ce document a fini dans un tiroir, il n'en a jamais été sorti et il a été découvert quand on a vidé les tiroirs de M. Matakchini. Cela aussi n'a pas vraiment été dit à la commission des finances, nous l'avons su après que le vote a eu lieu.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, ce qu'il y a de désolant, c'est que c'est quand même ce Conseil municipal, même si c'est un délibératif, qui vote les propositions qui lui sont faites. Or, à partir du moment où nous n'avons pas toutes les informations, vraiment toutes les informations – celles qui sont sous le tapis et celles qui sont dans les tiroirs – nous ne pouvons pas prendre une bonne décision. Je reste persuadé que la majorité de ce Conseil municipal n'a pas pris la bonne décision parce qu'il n'avait pas les bonnes informations, parce qu'il n'avait pas toutes les informations. Or, qu'attendons-nous de la part de l'exécutif et de la direction d'une entreprise, dont la Ville est actionnaire majoritaire, qui a été créée à l'initiative – j'aimerais quand même le rappeler – de M. Segond, qui n'était pas du Parti socialiste, qui était un radical et qui a eu une bonne idée? On a à chaque fois noyé le poisson en demandant si, finalement, il revenait vraiment à la Ville de Genève de fournir des programmes de télévision?

Il y a peut-être un point sur lequel je pourrais être d'accord. Les programmes de télévision, aujourd'hui, ce n'est pas ce qui est important, car on peut les prendre à différents endroits, chez Swisscom, chez Sunrise, chez UPC Cablecom. Ce qui est important, c'est ce qui amène les programmes de télévision chez les

citoyens de la ville de Genève, à savoir les tuyaux, la fibre optique en l'occurrence. C'est ce qu'il était important de conserver parce que c'est ce qui va assurer l'avenir. En 1986, on ne parlait que de télévision; aujourd'hui, c'est la téléphonie, la téléphonie mobile et l'internet et, demain, ce sera encore autre chose plus la télévision. Voilà ce qu'il est important de posséder et je reste persuadé qu'il s'agit là d'une tâche de service public pour que cela reste à un coût accessible pour nos concitoyens, et pour que l'on ait une certaine garantie de confidentialité de notre réseau, puisque, avec certains opérateurs, il n'y en a aucune. Il n'y a déjà aucune garantie avec les natels et d'autres appareils, et si, là non plus, nous n'avons aucune garantie, ce n'est pas une bonne chose.

Mesdames et Messieurs, on ne nous a pas donné les bonnes informations. On nous a menti, en tout cas par omission, en oubliant un certain nombre de choses et de documents. On nous a dit que cette société n'avait pas d'avenir, qu'elle était en difficulté. Une société qui n'a pas d'avenir aurait incité une société multinationale comme UPC Cablecom, dont le propriétaire est un groupe américain, Liberty Global, situé à Denver, et qui est le cow-boy du câble aux Etats-Unis. S'ils s'y intéressent et s'ils étaient prêts à mettre 57,5 millions de francs, c'est peut-être bien qu'elle avait une certaine valeur; et encore, ce n'était même pas le véritable prix!

Il faut aussi se rappeler que l'expertise a été faite par une société qui révisait aussi les comptes d'UPC, mais pas de Cablecom. Quelle est l'objectivité de cette société qui a été mandatée par le conseil d'administration de Naxoo, dont Cablecom détient 49%? Elle n'aurait pas dû être mandatée par le conseil d'administration, elle aurait dû être mandatée par l'actionnaire majoritaire, par la Ville de Genève, pour en garantir l'indépendance. Cela n'a pas été le cas et c'est bien la preuve que ce montant n'était de loin pas suffisant si on voulait se débarrasser de ce réseau. Là non plus, on ne nous a pas tout dit et on ne répond pas aux questions que nous avons posées à ce moment-là. Finalement, Mesdames et Messieurs, vous avez récolté ce que vous avez semé! La population vous a répondu en disant: «Non, vous nous avez trompés, vous ne nous avez pas dit toute la vérité, et nous refusons que vous vendiez cette société à UPC Cablecom.» Telle était finalement la question qui était posée, et c'est la meilleure réponse qu'il pouvait y avoir.

Nous allons parler aussi de la campagne pour la votation, puisqu'elle a battu son plein et qu'on nous a dit que la mutation n'avait rien à voir avec la cession des actions, car, comme nous l'expliquait M. Fischer, l'actuel président du conseil d'administration, nous restions propriétaires des tuyaux et des câbles. Non, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, c'est une tromperie! A partir du moment où vous recevez de Zurich la lettre qui vous propose une box – je l'ai reçue aussi, vous l'avez certainement tous reçue – et, avant la votation, de passer directement à UPC Cablecom, c'est bel et bien que le fichier a été transmis à Zurich, d'une manière ou d'une autre! On ne me fera pas dire ou croire que cela n'a pas d'inci-

dence sur la réalité objective. On ne peut pas laisser dire que cela n'avait rien à voir avec la vente. Oui, cela avait parfaitement à voir avec la vente à partir du moment où on a vendu, en l'occurrence on a donné, le fichier à UPC Cablecom pour qu'il mette en place sa nouvelle box. Le moindre des respects à l'égard du votant eût été d'attendre la votation du 9 février. Eh bien, la réponse, vous l'avez eue, Mesdames et Messieurs de la majorité de ce Conseil municipal et de la majorité du Conseil administratif...

Le président. Monsieur Sormanni, il vous faut conclure. Vous pourrez reprendre la parole après.

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé, Monsieur le président. Aujourd'hui, il faut s'assurer que cette société continue de vivre, et je pense qu'elle peut sans problème continuer de le faire. La box d'UPC Cablecom a été mise en place. Ceux qui l'ont voulue l'ont eue, les autres continuent d'avoir la prise; le signal a été modifié, il n'y a pas de souci. On exige d'avoir les mêmes conditions qu'auparavant, il n'y a aucune raison que les prix augmentent, si tel était éventuellement le désir d'UPC Cablecom. On continue de s'assurer que le personnel qui œuvre au fonctionnement de Naxoo – UPC Cablecom soit maintenu dans son rôle et, surtout, que l'on puisse aller de l'avant avec cette société.

J'aimerais dire encore une chose, et je termine là-dessus, Monsieur le président. Vous savez que, depuis de très nombreuses années, cette société faisait un bénéfice avant intérêts et impôts (*earnings before interest and taxes, EBIT*) d'environ 15 millions de francs par année. Elle a d'ailleurs financé en interne tous ses investissements, Mesdames et Messieurs. Alors, quand on venait nous dire que si on ne vendait pas on ne pourrait pas faire de crèches, ni rénover les écoles, ni faire le Grand Théâtre – nous allons en parler ce soir ou demain – une fois de plus, c'était une mauvaise information, c'était même un mensonge, soyons clairs! Jamais cette société, outre la mise de départ de 2,5 millions de la Ville de Genève, n'est venue demander un centime à ce Conseil municipal. Elle a modernisé son réseau, qui est entièrement en fibre optique, mais, aujourd'hui, le contribuable et le consommateur, parce que les Services industriels de Genève et Swisscom...

Le président. Monsieur Sormanni, il vous faut conclure maintenant, s'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni. Je conclus, quelques secondes encore, Monsieur le président... Les Services industriels de Genève et Swisscom sont en train de mettre

en place un nouveau réseau avec de la fibre optique, que nous allons payer. Si cela n'est pas du gaspillage des deniers publics, des deniers que nous payons avec nos impôts et avec les factures de consommation des Services industriels de Genève et de Swisscom, qui vont investir 500 millions pour refaire un réseau qui existe déjà...

Le président. Concluez, Monsieur Sormanni!

M. Daniel Sormanni. On ne laissera pas piller Naxoo par une quelconque société. Sachez que le bénéfice 2013 de cette société était de 16 millions et qu'il y a dans les caisses 30 millions de cash qui seraient devenus la propriété d'UPC Cablecom...

Le président. Je vais vous couper la parole, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. C'est un scandale! J'en ai terminé, Monsieur le président, et je vous remercie.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur Sormanni, je vous parle puisque vous siégez de nouveau en commission des finances. Je pense qu'en commission des finances on reprendra, à la lueur du *Mémorial*, les nombreuses déclarations que vous avez faites pour les démonter point par point. Sur certains aspects je peux vous répondre, mais je ne le ferai pas, puisque de toute façon le temps qui m'est imparti n'est pas suffisant; mais je le ferai volontiers en commission des finances.

Il y a une chose que je ne peux pas vous laisser dire, parce que fondamentalement elle est fautive et, en plus, je pense qu'elle nuit aux institutions – et vous participez à ces institutions-là – c'est quand vous dites qu'on vous a menti ou qu'on ne vous a pas tout dit. Alors, Monsieur Sormanni, de deux choses l'une. Soit vous arrivez à montrer sur quels points le Conseil administratif vous a menti, et là je ferai un mea culpa public, soit vous êtes incapable de le démontrer parce qu'on ne vous a jamais menti et, dans ce cas, je pense que c'est un abus de langage en plénum de dire «on nous a menti». Quant à dire «on ne nous a peut-être pas tout dit», vous siégez en commission des finances, vous avez toujours eu les réponses à toutes les questions que vous avez posées.

Je veux bien comprendre que ce dossier est compliqué, que vous en traitez beaucoup et que, peut-être, à force d'avoir un mélange de dossiers, vous n'êtes

pas uniquement plongé dans la gestion opérationnelle de cette société. Mais vous ne pouvez pas dire, en tant que conseiller municipal qui a prêté serment dans cette salle, que, un, on vous a menti et que, deux, on ne vous a pas tout dit. Nous avons répondu à toutes vos questions, nous y répondrons de nouveau en commission des finances et si, effectivement, nous n'avons pas répondu ou nous vous avons menti, vous nous montrerez sur quels points nous vous avons menti.

Un point sur lequel je peux vous rejoindre est le fait que nous avons deux structures qui sont concurrentielles. Elles ne sont pas les deux en fibre optique, comme vous venez de le dire; l'une est en fibre optique, Swisscom l'a construite pour la Ville de Genève, elle a coûté passablement de centaines de millions de francs aux Services industriels de Genève, et à Swisscom pour la Ville. Notre deuxième infrastructure, c'est du câble, pas de la fibre, et c'est 022 Télégenève SA.

Pour le reste, Monsieur Sormanni, de nombreuses assertions dans votre interpellation sont erronées. Mais j'ose croire, parce que je vous sais sincère, que vous ne manipulez pas l'opinion en mélangeant les données, mais bien que vous n'avez pas en mémoire tous les tenants et aboutissants de ce dossier.

Le président. En ce qui concerne l'interpellation orale, je vous lis l'article 62, alinéa 2, de notre règlement. Cela vous permettra peut-être d'ouvrir la discussion si vous le demandez. Je lis: «Aucune discussion n'est ouverte à moins que l'assemblée n'en décide autrement à la demande d'un-e ou de plusieurs membres du Conseil municipal.» (*Remarque de M. Vanek.*) Monsieur Vanek, vous demandez l'ouverture de la discussion. Nous votons donc sur l'ouverture de la discussion sur l'interpellation orale.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 51 non contre 18 oui (1 abstention).

(Vives protestations de M. Vanek et chahut.)

Le président. Exceptionnellement je suspends la séance et je demande aux chefs de groupe et au bureau de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

(La séance est suspendue de 21 h 17 à 21 h 23.)

Le président. Mesdames et Messieurs, la décision du bureau et des chefs de groupe à la majorité – j’en prends la responsabilité en tant que président de cette assemblée – est d’appliquer ce que nous venons de voter. En prenant l’article 68 de notre règlement, nous avons considéré qu’il ne s’agissait pas de clore le débat en cours, puisqu’il n’a pas été ouvert. Si vous n’êtes pas d’accord avec cette décision, vous pouvez vous en référer à la Surveillance des communes. C’est la décision majoritaire du bureau. De plus, l’alinéa 4 dit ceci: «Sont réservées les compétences du président ou de la présidente en matière de direction des débats et de maintien de l’ordre des séances.» C’est ce que j’ai fait! (*Applaudissements.*)

Nous continuons avec la motion M-1115, dont l’urgence a été acceptée tout à l’heure.

5. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Mireille Luiset, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Sandra Golay, Claude Jeanneret, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Marie Barbey, Sandrine Burger, Sophie Courvoisier et Rémy Burri: «Pour la démolition et la reconstruction du 37, rue de la Servette» (M-1115)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Fondation immobilière de droit public (FIDP) Jean Dutoit a dû racheter l’immeuble du 37, rue de la Servette à la Banque cantonale de Genève (BCGe), ou plutôt à la fondation de valorisation des «casseroles de la BCGe»;
- que l’expertise de l’immeuble a permis de constater que celui-ci était non seulement délabré et insalubre, mais en plus ne respectait pas du tout les normes actuelles telles que Minergie;
- que la FIDP a examiné attentivement l’éventualité d’une rénovation/surélévation, qui coûterait plus cher que la démolition/reconstruction, soit 739 francs/m³ contre 575 francs/m³, et que celle-ci ne réglerait pas les problèmes de sécurité et créerait moins de logements;
- que la FIDP a décidé, afin d’offrir une meilleure qualité d’appartements aux futurs locataires et d’augmenter le nombre de logements en utilisant la totalité de la superficie de la parcelle, de démolir l’immeuble et d’en construire

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 4092.

un nouveau selon les critères LUP (logements d'utilité publique), à savoir un immeuble de 21 logements totalisant 77 pièces à la place des 13 logements existants comprenant 38 pièces;

- que la FIDP Jean Dutoit est une fondation de droit public et ne fait pas de spéculation immobilière;
- que la *Feuille d'avis officielle (FAO)* a publié, le 13 décembre 2013, l'autorisation de démolir (requête N° 6521), ainsi que l'autorisation préalable de construction d'un immeuble (requête N° 18327);
- que la Ville de Genève a déposé deux recours le 24 janvier 2014, publiés dans la *FAO* du 31 janvier 2014, afin de s'opposer à l'édification d'un immeuble sur la parcelle 2795, feuille 76, de la commune Genève-Cité, soit le 37, rue de la Servette;
- que, au vu de ce qui précède, nous estimons que la Ville de Genève fait de la procédure inutile à l'encontre de la FIDP;
- que cette procédure intentée par la Ville va coûter beaucoup d'argent aux contribuables de la commune, fragiliser la FIDP Jean Dutoit, et qu'il est au demeurant fort regrettable que le Conseil administratif gaspille les deniers de la Ville;
- que la Ville de Genève n'est pas du tout sûre de gagner sa procédure, qui nous paraît téméraire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement le recours à l'encontre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit et de laisser celle-ci démolir et construire un nouvel immeuble de qualité au 37, rue de la Servette.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une motion d'ordre de MM. Gauthier et Gisselbaek, qui demande le renvoi immédiat de la motion M-1115 à la commission du logement. Je passe la parole à M. Gauthier pour une minute.

M. Pierre Gauthier (EàG). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, vous l'avez entendu en début de cette séance, une pétition a été déposée par les habitants de cet immeuble 37, rue de la Servette, et il nous semble indispensable de pouvoir traiter avec sérénité ces deux objets. Il faudrait que les pétitionnaires puissent être entendus et que la motion soit traitée en commission du logement. Il n'y a absolument aucune urgence à débattre de cet objet ici ce soir, il y a au contraire urgence à entendre les différentes parties dans ce dossier.

Je vous prie, chères et chers collègues, de renvoyer cette motion en commission du logement, où elle pourra être étudiée avec toute la précision et le sérieux qu'elle exige.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 46 non contre 25 oui.

Le président. Le renvoi à la commission du logement de la motion M-1115 ayant été refusé, nous traitons maintenant de cette motion et je passe la parole M. Spuhler, motionnaire.

Préconsultation

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, nous avons déposé cette motion qui demande au Conseil administratif de retirer le recours contre la démolition et reconstruction de l'immeuble 37, rue de la Servette. L'autorisation a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 13 décembre 2013 – je vous épargnerai les chiffres de requêtes et autres – et un recours a été déposé par la Ville et publié dans la *FAO* le 24 janvier 2014.

L'immeuble 37, rue de la Servette est un vieux bâtiment de la Banque cantonale de Genève (BCGe) – une de ces fameuses casseroles – que la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit, en l'occurrence, a dû racheter. C'est un transfert de bien immobilier de l'Etat à l'Etat, par l'intermédiaire de la BCGe. A l'époque, cet immeuble était déjà dans un état fort délabré. Toutes les études que la fondation a pu faire sur cet immeuble ont montré qu'il était beaucoup plus avantageux, pour les futurs locataires et surtout pour la fondation, de démolir cet immeuble et d'en reconstruire un neuf.

Pourquoi plus avantageux? D'abord, les coûts sont moins élevés, on parle d'une différence quasiment d'un tiers, soit 739 francs/m³ pour la rénovation et surélévation contre 575 francs/m³ pour la démolition et reconstruction. Cette démolition et reconstruction apporterait huit logements de plus, et au moins 30 pièces habitables supplémentaires. Il faut savoir que cet immeuble n'utilise pas l'entier de la surface qui pourrait être utilisée et ne correspond plus aux critères actuels, entre autres les normes Minergie, sécurité incendie et autres.

Cela sans parler du manque d'entretien de cet immeuble, qui est dans un état très délabré. Preuve en est, tout le premier étage est pour l'instant condamné, un appartement doit être totalement refait, car il est insalubre et inhabitable, et trois appartements doivent être rénovés en attendant une décision définitive; puis ils seront mis à la disposition de l'Hospice général pour des locations de courte durée.

Aujourd'hui, nous avons donc neuf appartements occupés par des locataires, d'ailleurs pour certains depuis longtemps. Ces gens-là seront relogés par la fondation, évidemment, et ils seront prioritaires s'ils désirent être relogés dans l'immeuble quand il sera reconstruit.

Mais la Ville fait opposition. M. Pagani joue au shérif de l'immobilier, comme on le sait; il pense que les personnes de la fondation sont de vilains spéculateurs, qu'ils vont faire du bénéfice, s'en mettre plein les fouilles, alors que la fondation immobilière est soumise à toutes ces règles que nous avons admises et, surtout, que la fondation construit des habitations bon marché (HBM), des logements sociaux. Ce n'est donc pas de la spéculation.

Je ne comprends pas pourquoi M. Pagani veut absolument s'opposer à la fondation immobilière de droit public qui fait du logement social et qui va augmenter le nombre de logements sociaux. Ces gens ne vont pas être délogés, ne vont pas être mis à la rue; ils seront relogés provisoirement en attendant qu'ils puissent retrouver, s'ils le désirent, un logement dans ce bâtiment lorsqu'il sera reconstruit. Je rappelle encore une fois les points essentiels: plus de logements et plus de pièces. Nous nous intéressons évidemment à une fondation de droit public, et je vous rappelle aussi que c'est vos sous et les sous de vos électeurs. Pour des démarches juridiques, la Ville va gaspiller de l'argent pour une manœuvre de simple «faire-valoir» de M. Pagani. Je trouve honteux de dépenser les deniers publics de cette manière.

Nous demandons que le Conseil administratif retire immédiatement son recours contre la démolition et la reconstruction de l'immeuble et de laisser à la fondation immobilière de droit public la possibilité de construire cet immeuble tel que proposé. Puis, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, Monsieur Pagani, vous avez la possibilité d'accéder à ce dossier complet, car les plans et les études ont été faits.

Quant à la pétition qu'on nous annonce comme une arme suprême – signée par une personne dont je ne citerai pas le nom – qui a été envoyée le 22 février au Conseil municipal, qui a été faite, comme par hasard, le lendemain de l'article où M. Barazzone s'insurgeait contre la décision de son collègue Pagani, je me demande jusqu'à quel point M. Pagani n'est pas intervenu auprès de ses copains – mais c'est une interprétation personnelle, je vous laisse juge. Je trouve étonnant que cette pétition ait été faite le lendemain de la parution de l'article dans les journaux alors que la fondation y travaille depuis des mois, que les locataires sont au courant du projet de démolition/reconstruction et que, tout à coup, un locataire lance une pétition qui bloque tout. A un moment donné, il faut arrêter.

Mesdames et Messieurs, cet immeuble est bon pour la décharge, il faut le casser et faire quelque chose de cohérent, de compatible avec les normes de sécurité d'aujourd'hui. De plus, on créera des logements supplémentaires. Nous avons

donc tout intérêt à donner l'autorisation à la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit de démolir cet immeuble pour que, dans une année, une année et demie, nous ayons un immeuble qui corresponde à nos besoins. Je demande le renvoi de cette motion au Conseil administratif afin qu'il puisse retirer immédiatement son recours.

M. Adrien Genecand (LR). Mon collègue, membre du conseil de la fondation en question, a déjà largement parlé de l'aspect technique et du gain en logements sociaux. Pour ma part, et puisque M. Pagani a répondu à la question de M^{me} Barbey tout à l'heure sur ma fameuse demande concernant la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad) au Tribunal administratif de première instance, je précise qu'il a juste oublié de donner la réponse que le tribunal m'a faite. Le tribunal, en l'occurrence, a confirmé ce que j'ai déjà dit dans cette enceinte, c'est-à-dire, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – que des logements, vous en avez beaucoup bloqués, mais pas beaucoup construits. La réalité est que le nombre de recours est de 46, et pas 11 comme mentionné dans les journaux; c'est le tribunal qui le dit!

Ici nous avons la possibilité de créer plus de logements sociaux. La donne est simple. Une fondation de droit public a un objectif non lucratif de fournir plus de logements à la population la plus précarisée, mais qui s'y oppose? M. Pagani! Il y a eu d'autres exemples durant cette législature et la législature précédente et, si on additionne tous les logements qui ont été bloqués, retardés, bloqués puis autorisés, la réalité est que votre bilan, Monsieur Pagani, en matière de construction de logements doit être proche de moins cent! Monsieur Pagani, au-delà des effets de manches, vous bloquez du logement à Genève et cela pour ceux que vous prétendez défendre.

Plus de logements pourraient être construits, mais M. Pagani empêche cela, c'est un scandale absolu! M. Pagani préfère faire une préemption sur un terrain, racheter un terrain à un privé et il devra, de par la loi, faire du logement social. M. Pagani préfère que la Ville achète, fasse du logement social alors que le privé doit le faire. Je ne sais pas si j'ai bien lu le programme d'Ensemble à gauche, a priori, de l'extrême gauche. Quand un privé, qui peut se le permettre, doit construire de par la loi du logement social et que vous préférez préempter pour que la Ville de Genève, elle, dépense ses deniers pour construire du logement social, alors que dans d'autres cas le privé qui s'investit, qui respecte ses engagements et qui construit du logement social est bloqué, Mesdames et Messieurs, c'est le serpent qui se mord la queue! C'est la preuve que votre volonté n'est pas de construire du logement social, mais de le bloquer pour rester dans le statu quo, le statu quo malthusien que vous et les vôtres défendez, c'est-à-dire que Genève doit rester telle qu'elle est, bloquée, parce que cela défend vos intérêts! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Deux choses me paraissent quand même incroyables. D'abord, il ne s'agit pas ici d'un quelconque privé qui voudrait spéculer, il s'agit des fondations officielles de l'Etat qui font du logement d'utilité publique (LUP), des habitations à bon marché (HBM). Je ne comprends pas que, dans un cas comme celui-là, on puisse dire: non, nous allons nous opposer pour empêcher cela! On pourrait discuter s'il s'agissait d'un horrible privé qui ferait de la propriété par étages (PPE) à cet endroit, mais ce n'est pas le cas; ce sont les fondations officielles de l'Etat qui ont pour mission de faire des HBM, qui le font et qui le font bien. Je n'arrive pas à comprendre cette attitude.

Finalement, le résultat des courses est que tout est bloqué, on ne construit pas, on n'avance pas. Puis on peut se poser une autre question. On dit qu'il ne faut pas démolir cet immeuble, qu'il faudra le rénover, alors qu'il s'agit d'un immeuble ancien où les pièces sont petites. On ne pourra pas augmenter le nombre d'appartements ni leur surface, alors que veut Ensemble à gauche? Maintenir les ouvriers qui ont des bas revenus dans des clapiers, est-ce cela votre politique sociale? Nous, nous ne pouvons pas l'accepter et je pense que, là, vous êtes à côté de la plaque, qu'il faut retirer ce recours et laisser les fondations officielles de l'Etat faire leur travail, des HBM avec le mandat de l'Etat, qui fait des HBM aussi bien que la Ville de Genève, qui n'en a pas construit un depuis des années... De ce côté-là, elle n'a pas de leçons à donner! J'ai dit. (*Applaudissements.*)

Le président. Je passe maintenant la parole à Rémy Pagani, qui considère avoir été mis en cause. (*Protestations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, des informations doivent quand même être précisées ici. Des choses ont été dites à de nombreuses reprises, qui pourtant sont contredites à chaque fois par M. Genecand et par d'autres. La Ville de Genève aujourd'hui construit plus qu'elle n'a jamais construit, fait construire plus qu'elle ne l'a jamais fait. Les chiffres ont été explicités à la commission des travaux et des constructions. N'empêche que vous prétendez le contraire! C'est quand même un peu ironique de venir nous dire que le Canton construit plus de logements pour la population, alors que ces trois dernières années les PPE se vendent à 2,5 millions de francs le cinq-pièces! Est-ce des prix abordables pour la population? Des PPE se construisent, mais elles sont en pratique accaparées par une dizaine de familles, comme par exemple à La Tuilette, et accaparées pour des lits froids. C'est cela la réalité!

Puis venir me faire le procès que je m'oppose à la construction de logements HBM, je vous rappelle quand même le débat homérique, en ce moment, sur les

immeubles Honegger de l'Hospice général. Vous allez me dire que c'est l'Hospice général, c'est une institution de droit public qui veut surélever des immeubles. Il n'empêche que la Ville de Genève, comme les habitants, ont fait recours. Alors est-ce à dire qu'au niveau du Conseil administratif nous devons considérer la position que vous allez prendre et retirer le recours des habitants et de la Ville de Genève sur les immeubles Honegger?

Des voix. Oui!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On en arrive au véritable problème, au véritable cheval de Troie qu'est cette motion, et c'est bien pour cela que je m'y oppose. Nous avons dit dans notre préavis que nous étions favorables à la surélévation du bâtiment, et je vous mets au défi, Monsieur Genecand, de prouver le contraire. Aux Pâquis, un quartier parmi les plus denses d'Europe, nous avons laissé construire en surélévation 400 logements depuis que je siége ici. Par contre, je me suis opposé, comme vous le dites, une dizaine de fois à des surélévations exagérées. Toujours est-il que l'insécurité qui règne aux Pâquis est aussi due à la surdensification... (*Brouhaha et protestations.*) Après c'est facile, on met des caméras et on croit que tout s'arrange...

Le président. Monsieur Pagani, sur la mise en cause, s'il vous plaît!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Dans d'autres pays où la densification a été stigmatisée, on a détruit des immeubles parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait un lien direct entre la surdensification et les délinquances.

Je pense, et le Conseil administratif avec moi, que nous avons raison de nous opposer à cette démolition/reconstruction, avec les éléments que nous avons à notre disposition lorsque le dossier a été présenté au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie – anciennement le Département cantonal de l'urbanisme.

Je proposais humblement de vous ouvrir le dossier et de venir expliquer en commission ce qu'il en est pour que vous puissiez, en toute connaissance de cause, après cette préconsultation, renvoyer tout cela en commission. Mais j'ai bien entendu qu'il était question de renvoyer directement au Conseil administratif cette motion, le bébé si j'ose dire. D'accord, j'en prends acte. Toujours est-il que vous n'aurez pas plus d'informations sur le dossier, je le regrette, mais la situation est telle qu'elle est, les électeurs nous ont élus et il faudra bien faire avec!

M^{me} Marie Barbey (DC). Monsieur Pagani, il faut cesser de nous répéter que la Ville n'a jamais autant construit qu'aujourd'hui, car, ce que vous oubliez de nous dire, c'est que la Ville n'a jamais fait autant recours qu'aujourd'hui, et ce n'est pas admissible. D'ailleurs, dans votre argument, vous avez démontré toute votre mauvaise volonté, vous brandissez à chaque fois le prétexte de la densité pour déposer ces recours, pour empêcher les privés et les fondations de construire.

Monsieur Pagani, ce cas du 37, rue de la Servette est emblématique de la politique totalement absurde que vous menez en Ville de Genève depuis plusieurs années. La semaine dernière, on apprenait que vous vous étiez opposé – enfin votre prédécesseur du même parti et ensuite vous – depuis plus de douze ans à la construction d'appartements aux Eaux-Vives. Vous jugiez qu'il était probablement utile de dépenser l'argent du contribuable pour faire des recours sans fin et pour empêcher de construire un immeuble, et laisser un immeuble aux Eaux-Vives en ruine, squatté et surtout vide.

Non content d'avoir perdu ce recours au bout de douze ans, voilà que vous nous refaites le coup aujourd'hui en ce qui concerne le 37, rue de la Servette. Mais là c'est encore pire, parce qu'il s'agit de logements sociaux, M. Spuhler l'a rappelé, ce sont des HBM, des habitations à bon marché. Alors ne venez pas nous dire qu'il s'agit d'affreux spéculateurs, ou d'affreuses propriétés par étages, ce sont des logements sociaux.

Le Parti démocrate-chrétien défendra cette position aussi longtemps que nécessaire. Il faut stopper immédiatement cette «recourite» aiguë dont vous semblez souffrir, Monsieur Pagani. Nous estimons que l'argent du contribuable doit être utilisé pour rénover notre propre patrimoine, qui en a bien besoin, et que cet argent du contribuable ne doit pas être utilisé pour faire des recours sans fin en matière de construction de logements. Voilà la position que nous défendons et nous vous demandons de retirer immédiatement ce recours. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Je m'insurge contre les propos de M. Pagani, qui dit qu'il va soutenir une surélévation. Ici on parle de logements sociaux, Monsieur Pagani, et vous savez bien que le coût d'une surélévation ne peut être réparti que sur la surélévation elle-même. Quel logement social pourra assumer le prix d'une surélévation? Aucun! Nous ne sommes pas dans un bâtiment privé de spéculateurs, comme M. Pagani a dit, mais bien dans des logements sociaux. Nous ne pouvons pas proposer des logements sociaux de type attique ou surélevé, comme vous le sous-entendez. C'est ingérable. C'est un premier point.

Un deuxième point, l'immeuble est totalement insalubre, pourri – sauf pour un habitant, mais je doute de sa sincérité – et, Mesdames et Messieurs, il y a des risques graves de sécurité, de feu, pour les gens dans cet immeuble. C'est

complètement incohérent de vouloir maintenir des locataires dans un bâtiment à hauts risques. Concernant les normes Minergie, on n'en parle même pas, je crois qu'elles n'existent pas dans cet immeuble.

Je ne comprends pas pourquoi M. Pagani s'érige en shérif de l'immobilier contre une fondation de droit public. Monsieur Pagani, vous dites vouloir présenter le dossier en commission. Mais pourquoi? Chaque parti ici présent a pu, s'il le voulait, consulter un membre de son parti qui siège au sein de cette fondation et tous les partis ont voté pour la démolition de cet immeuble. Monsieur Pagani, avant que vous soyez élu au Conseil administratif, vous siégiez dans cette fondation que vous connaissez très bien. Les gens des partis ici présents ont un membre au sein de cette fondation et, s'ils voulaient des informations, ils pouvaient consulter largement le membre qui a voté la démolition de cet immeuble plutôt que la rénovation et la surélévation. Monsieur Pagani, vous le savez certainement, une surélévation ne peut être supportable pour du logement social!

M. Adrien Genecand (LR). Je serai bref. Je passerai sur le fait, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – que le nombre de recours sur la Lipad que vous avez faits depuis 2007 est de 46 et pas 11. C'est le Tribunal qui le dit... Ensuite, au-delà de cette erreur, la réalité, et vous l'avez démontré à la fin de votre prise de position, est que vous vous battez contre la densification, contre la construction de logements. Vous vous battez non pas contre la construction de logements en général, qui contribuerait à résoudre la pénurie qu'on connaît actuellement, mais vous vous battez là où ça fait le plus mal, c'est-à-dire contre la construction du logement social. Vous tenez un double discours, vous dites qu'il faut construire du logement social mais, quand vous pouvez le bloquer, vous le faites, car cela entretient vos discours.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 59 oui contre 9 non (1 abstention).

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, je trouve inquiétante la position du magistrat, qui est un magistrat dynamique, qui maîtrise ses dossiers, qui a des idées, qui fait des propositions, mais là j'ai de la peine à le comprendre, car cet immeuble de quatre étages sur rez – il y a le vitrier Baldacci, sauf erreur – est délabré; on peut aussi le voir sur l'internet. S'il s'agissait d'un immeuble qu'on aurait pu éventuellement rehausser, comme au 31, rue de la Servette, d'accord, mais là ce n'est pas possible et on va investir des moyens pour un objet qui n'en vaut pas la peine.

Monsieur Pagani, je voulais juste prendre la parole pour vous dire que votre combat, ce soir, vous dessert sur l'ensemble du projet que vous défendez. Car s'il

y a un projet qui est indéfendable, j'ai le regret de vous le dire, c'est bien celui-là! Vous pourriez peut-être expliquer à notre Conseil quelle était votre position au moment où vous avez déposé ce recours, et la situation actuelle, parce qu'il est vrai que, après les débats et les polémiques publiques, vous avez bien compris, Monsieur le magistrat, que l'ensemble de vos adversaires que sont le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, entre autres, ont le beau rôle ce soir en s'acharnant sur vous. Alors, s'il vous plaît, pouvez-vous nous dire quelle était votre position au tout début de votre recours et celle que vous avez maintenant, pour que nous puissions voir plus clair, avant que vous ne vous ramassiez une déculottée...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois que dans les affaires politiques on gagne, on perd. Mais la question n'est pas là, la question est de raisonner et de voir à long terme les implications des choix politiques que nous faisons aujourd'hui. C'est cela notre responsabilité. Monsieur Menoud, je vous réponds. Quand ce dossier nous a été présenté, il n'y avait pas d'examen sérieux de l'état de l'immeuble. Nous avons comparé rapidement avec nos normes Stratus, ce qui veut dire, par exemple, que cet immeuble se situe exactement dans la même fourchette que l'immeuble 1-6, rue Lissignol, qui vous a été soumis pour rénovation. Il se trouve aussi dans la même situation que l'immeuble 6, 6 bis, rue des Grottes. Est-ce à dire que nous devons démolir? L'immeuble 6, 6 bis, rue des Grottes est inclus dans le plan localisé de quartier, mais j'ai retiré ce projet, car il n'avait plus rien à faire avec la percée souterraine de la gare de Cornavin.

Toujours est-il que ces immeubles sont dans le même état de délabrement, ils n'ont pas été entretenus et je trouve que c'est un peu facile de faire un procès à ce malheureux pétitionnaire locataire quand il dit qu'il y a eu un manque d'entretien. C'est vrai, il y a eu un manque d'entretien, comme pour passablement d'immeubles.

Pour en venir au fond, je l'ai dit tout à l'heure, c'est la qualité de vie en ville que je défends, que je défendrai et que j'ai défendue depuis quarante ans. J'ai défendu le quartier des Grottes, je me suis même opposé à une densité de trois dans ce quartier, vous le savez, parce que je pensais que le quartier des Grottes avait sa place, et nous nous sommes toujours battus pour des appartements bon marché. Car aujourd'hui tout semble aller bien, sauf partout autour de nous, en Espagne: 40% de chômage chez les jeunes! Le jour où il n'y aura plus d'appartements à 800 francs le quatre-pièces, tel que dans cet immeuble, comment vont se loger vos enfants, avec des loyers à 1200, 1300 francs, ou en PPE à 2,5 millions de francs? Ce ne sera pas possible, ils seront logés à l'extérieur de la ville. Je ne veux pas dire à Bellegarde, parce que les habitants de Bellegarde sont des gens tout à

fait honorables. D'ailleurs, des personnes commencent à être expulsées de la ville, puisque toute une série de concitoyennes et de concitoyens sont obligés d'aller se loger à bon marché au-delà de nos frontières – pour utiliser un terme adéquat.

En conséquence, Monsieur Denis Menoud, pour vous répondre, lorsque j'ai déposé ce recours, je vous signale aussi, au niveau des informations qui sont passées sous silence, que la bien nommée Commission d'architecture du Canton – pas la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) – a refusé ce projet, parce qu'il ne correspond pas aux normes architecturales, notamment à la loi Blondel. M. Blondel est un homme de droite qui a instauré une loi sur les éléments constitutifs de notre Ville pour maintenir, là aussi, une certaine qualité à notre ville, qualité à laquelle nous sommes tous attachés.

Je me proposais de relire ce dossier avec vous et, comme je ne suis pas une tête de mule, je suis quelqu'un de déterminé – une tête de mule quand même – si on avait pu discuter en commission de ce dossier à livre ouvert, pour trouver une solution à l'amiable, comme j'ai pu en trouver ailleurs, j'aurais été favorable, mais malheureusement ce ne sera pas le cas. Visiblement, votre Conseil a pris une décision déterminée plus idéologique que pragmatique, j'en prendrai acte. (*Protestations.*) Pragmatique, parce que moi j'étais d'accord de venir avec les évaluations qui ont été faites, avec une évaluation de la rénovation, le coût de la rénovation/surélévation et le coût de la démolition/reconstruction, une expertise neutre et indépendante. J'étais d'accord, la Ville pourrait la payer, par exemple... (*Protestations.*) Cela ne sert à rien de s'énerver, de prendre des grands airs, c'est un débat politique, c'est un débat sur la qualité de la vie en ville que nous sommes en train de mener. La question est de savoir si on veut se donner les moyens d'analyses concrètes d'une situation concrète et je vous propose de faire cela à livre ouvert dans une commission. Mais vous ne le voulez pas!

J'ouvrirai à nouveau ce dossier devant mes collègues – parce que j'appartiens à un collège – qui décideront en toute conscience ce qu'il advient de faire de votre détermination.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Le bureau a décidé de clore la liste des orateurs. La dernière intervenante est M^{me} Mireille Luiset. Je donne la parole à M^{me} Marie Barbey.

M^{me} Marie Barbey (DC). Merci, Monsieur le président. J'aurais encore souhaité rappeler un point. La gauche ne cesse de nous dire qu'au centre et à droite nous sommes finalement des affreux spéculateurs et que nous nous opposons à toute construction de logement social. Je constate ce soir que M. Pagani a

trouvé une majorité au sein du Conseil administratif pour déposer ce recours, qui s'oppose donc à la création de logements sociaux, et que le seul magistrat de droite au sein du Conseil administratif, en l'occurrence M. Barazzone, a manifesté publiquement son désaccord.

Je crois que le silence du Parti socialiste aujourd'hui, qui ne s'est pas encore exprimé sur ce sujet, traduit certainement sa gêne dans ce dossier. Ce soir, il est vrai qu'à la place des conseillers municipaux socialistes j'aurais beaucoup de peine à venir justifier la position des deux magistrats socialistes et également de la magistrate du groupe des Verts, qui ont soutenu le recours déposé par M. Pagani sur ce dossier.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Le groupe des Verts a voté l'urgence et soutiendra cette motion. Le problème, ce soir, avec les discours à gauche comme à droite, en l'occurrence M. Pagani et les conseillers municipaux de droite, est qu'on fait la politique de tout le canton au niveau de la construction de logements. Des choses vraies ont été dites, effectivement, la Ville a beaucoup plus construit que le reste du canton, c'est une réalité. On n'a pas forcément construit avec l'argent des contribuables de la Ville de Genève, on a mis des terrains à la disposition de fondations de droit public et de coopératives de logements. Cette municipalité de gauche a construit et, là, je rejoins M. Pagani. Par contre, nous faire voyager jusqu'en Espagne, je ne sais pas si c'était utile...

Je trouve la droite très hypocrite ce soir, car si aujourd'hui on ne construit pas dans ce canton, c'est entre autres parce que les zones villas sont intouchables. Il existe des endroits où on vit en étant entouré d'énormes jardins et de grands espaces, comme autour d'une villa. Par contre, il existe d'autres endroits, notamment aux Pâquis, où la densification est insupportable. Là, je suis d'accord avec M. Pagani, on peut construire à d'autres endroits dans ce canton. Il faut arrêter les blocages et, depuis des années, les blocages, c'est à droite qu'ils se font, surtout dans les zones villas... (*Protestations.*) Désolée, c'est vrai, il n'y a qu'à voir les votes au Grand Conseil.

Maintenant, Monsieur Pagani, la question reste entière. Pourquoi avoir défié une fondation de droit public, pourquoi ne pas laisser démolir et reconstruire cet immeuble quand tous les partis sont représentés dans cette fondation et ont décidé cette démolition/reconstruction? Pour moi, la question reste entière et c'est pour cela qu'on aimerait avoir des explications. Vous nous avez fait voyager jusqu'en Espagne, mais nous n'avons pas réellement eu les raisons de ce blocage ce soir. Nous voterons donc cette motion.

(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, la construction de logements est aussi extrêmement importante. Je voudrais faire référence au rapport sur le logement qui nous a été présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement dernièrement, qui montrait bien, chiffres en main, les constructions réalisées par la Ville, effectivement à travers les fondations, voire les coopératives. Quand on compare ce qui s'est construit au niveau du Canton ou dans d'autres communes, le bilan au niveau de la Ville est tout à fait positif.

Je voudrais dire aussi combien pour nous, Ensemble à gauche, la construction de logements sociaux et la défense des logements accessibles, bon marché, sont très importantes. Un troisième aspect important est la qualité de ces logements. Ce n'est pas parce que ce sont des logements bon marché qu'on ne doit pas défendre la qualité.

Par rapport à l'immeuble 37, rue de la Servette, il y a deux propositions. Une proposition est de rénover cet immeuble, une autre de le démolir et de le reconstruire. C'est de notre responsabilité, en tant que Conseil municipal, de ne pas agir sur un coup de tête, ou par une loi de censure, mais de bien prendre en compte tous les éléments pour élaborer la meilleure solution possible.

Il est difficile de faire ce travail en séance plénière. Il serait de notre responsabilité de recevoir la fondation, le département et les locataires – s'ils le souhaitent – pour arriver à une conclusion réfléchie et posée. Pour faire ce travail, je propose un renvoi en commission, soit à la commission du logement ou à la commission des travaux et des constructions. Il serait ainsi possible de prendre une décision réfléchie et élaborée. Merci de votre compréhension.

M. Pierre Rumo (EàG). D'abord, un certain nombre de conseillers municipaux déposent une résolution. Une résolution est une déclaration du Conseil municipal, ce n'est donc pas tout à fait la bonne voie. Alors que fait le bureau du Conseil municipal? Il décide de requalifier cette résolution en motion. C'est une manière un peu bizarre d'opérer de la part du bureau du Conseil municipal.

Que peut faire une motion? Une motion peut demander au Conseil administratif d'étudier une question, de prendre une mesure ou de présenter un rapport. Nous allons donc déposer un amendement pour que le Conseil municipal vote cette motion avec l'invite modifiée de la manière suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter à la commission chargée d'étudier le dossier un rapport exhaustif sur l'état actuel de l'immeuble et sur les projets concurrents de démolition/reconstruction ou de rénovation/surélévation.»

Le Conseil municipal peut-il demander au Conseil administratif de retirer un recours? Est-ce dans les prérogatives du Conseil municipal? Est-ce prendre une mesure que de retirer un recours auprès d'une instance judiciaire? Là, on peut se poser la question de savoir si le Conseil municipal n'est pas en train d'aller au-delà de ses prérogatives de délibératif.

Comme l'a rappelé M. Pagani, l'immeuble du 37, rue de la Servette fait partie d'un ensemble. Ce n'est peut-être pas un ensemble très prestigieux, mais c'est quand même un ensemble. Dans les années 1960, c'est un député libéral, M. Blondel, qui, voyant les dégâts causés par la démolition de beaucoup d'immeubles de valeur, a réussi à faire passer une loi au Grand Conseil, avec l'appui de la gauche, pour protéger les immeubles ayant une certaine valeur patrimoniale. L'immeuble du 37, rue de la Servette doit être examiné pour savoir s'il mérite d'être conservé. En tout cas, la Commission d'architecture du Canton a estimé que c'était un immeuble d'une certaine valeur patrimoniale.

Monsieur Spuhler, vous faites de grands signes, mais j'aimerais quand même rappeler deux choses. D'une part, Ensemble à gauche n'est pas représenté à la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit, puisque, jusqu'à récemment, notre groupe ne faisait pas partie du Grand Conseil – peut-être que, dans quelque temps, un membre d'Ensemble à gauche siègera dans cette fondation. D'autre part, Monsieur Spuhler, vous faites partie de cette fondation Jean Dutoit et vous pourriez avoir une certaine réserve dans ce dossier, même si je n'évoquerai pas l'article 42 du règlement du Conseil municipal. Je ne crois pas que vous ayez un intérêt direct, mais vous pourriez observer une certaine réserve dans ce dossier, puisque vous siégez comme membre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit.

En outre, quand le peuple suisse a malheureusement accepté l'initiative sur l'immigration de masse... (*Protestations.*) Un titre particulièrement trompeur et je vous rappelle que votre magistrat cantonal était contre cette initiative. Eh bien, lors de cette votation, les journaux ont rappelé que la Ville de Genève était une des villes les plus denses en matière de construction. Il faut donc se battre pour des logements sociaux, mais en tenant compte de la densité et de la qualité de vie à respecter et à conserver dans notre ville.

D'ailleurs, les communes suburbaines de notre canton, dirigées par des coalitions bourgeoises libérales-radicales, ne comptent pas parmi celles qui construisent beaucoup en matière de logements sociaux. Donc, ne donnez pas, Mesdames et Messieurs, de leçons à M. Pagani et à Ensemble à gauche! Je suis passé dimanche à Coligny et à Vandœuvres et je n'ai pas vu beaucoup d'immeubles d'habitation, à part de belles villas patriciennes! Je m'insurge contre le fait que vous attaquez systématiquement M. Pagani. M. Pagani a déposé des recours, mais il l'a fait justement pour protéger la qualité de vie dans notre ville, pour qu'on ne construise pas n'importe quoi à n'importe quel endroit.

Notre amendement demande que le Conseil administratif examine cette question de l'immeuble du 37, rue de la Servette et présente un rapport à la commission idoine qui sera chargée du dossier. En tout cas, nous ne voterons pas une motion qui demande un retrait du recours et, du reste, cela n'entre pas dans les prérogatives de notre Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). En préambule, je trouve piquant de voir un représentant de l'extrême gauche s'émouvoir des compétences du Conseil municipal. Venant d'un groupe qui, sur les dix dernières années, a utilisé ce délibératif comme tremplin médiatique, parce qu'il n'avait plus de représentation au Grand Conseil, qui a déposé peu d'objets en relation avec la qualité de vie des citoyens en ville de Genève, mais beaucoup avec ce qui avait trait au canton... (*Protestations.*) Un groupe qui a jugé utile de s'impliquer dans pratiquement tous les conflits internationaux en expliquant que le Conseil municipal de la Ville de Genève a les compétences pour se prononcer sur le conflit israélo-palestinien... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, respectez un peu la parole de l'autre!

M. Adrien Genecand. Ce n'est pas la parole de l'autre qui les intéresse, Monsieur le président, c'est l'idéologie dans laquelle ils sont pétris. Les logements, notamment sociaux pour l'extrême gauche, c'est très bien, mais pas quand on les construit, parce que, après, le discours doit changer et c'est un peu embêtant; c'est la réalité. En plus, cela met en exergue deux catastrophes qui ont été gérées par l'extrême gauche ces dix dernières années: le logement social et l'espace public en ville de Genève.

Monsieur Pagni – vous transmettez, Monsieur le président – la densité est en fonction de l'espace public. Si l'espace public est de qualité, la densité est acceptable, à moins que vous ne nous expliquiez que les êtres humains, entre eux, ne peuvent pas se voir. Ils peuvent se voir dans un cadre qui a été aménagé pour eux.

En l'occurrence, on laisse en l'état des places comme celle des Augustins, le rond-point de Rive, les pourtours de la rade et presque toutes les places de quartier, alors que ces lieux devraient être améliorés, car c'est dans les espaces publics qu'on améliore la qualité de vie des Genevois. Mais vous ne faites rien, Monsieur Pagni, la réalité est là, et vous n'avez pas d'autres ambitions que, par exemple, préempter là où ce n'est pas nécessaire.

Quand il faut construire du logement social, M. Pagani trouve de petites tournures en nous expliquant qu'il faut le faire, parce qu'on pourrait construire plus de logements, mais que ce n'est pas une bonne idée, parce que la ville de Genève est très dense. C'est faux! La question de la densité se mesure sur l'espace délimité géographiquement, notamment sur la manière de délimiter une commune. Evidemment, la commune de la Ville de Genève est petite, c'est 16 km². C'est une question de découpage historique, et les quartiers historiques que sont Eaux-Vives, Pâquis, Plainpalais et autres font finalement l'hypercentre. Eh bien, si vous mesurez l'hypercentre de Zurich, Paris, Berlin, vous avez des densités tout à fait comparables, voire plus importantes. Si vous mesurez l'hypercentre de New York, Monsieur Pagani, vous pouvez expliquer cela comme vous voulez, mais la réalité est que les gens voient bien les gratte-ciel; ils voient bien aussi le niveau des étages ici en ville de Genève, et quand vous dites que la densité est la plus élevée du monde, quelqu'un qui a un peu visité ces villes se rend bien compte que vous mentez. (*Brouhaha.*) Vous pouvez aller à Paris, à Berlin, la hauteur des immeubles dans l'hypercentre est plus élevée qu'à Genève.

Ce soir, M. Pierre Rumo nous a expliqué que la résolution n'est pas le bon instrument, qu'il faut une motion, parce que la motion permet d'avoir un rapport... c'était mignon. Mais, Monsieur Rumo, les Genevois ont besoin de logements et de logements sociaux, c'est ce que vous dites, c'est ce que nous disons. Ce soir, la différence entre vous et nous est que, nous, nous voulons les réaliser et que, vous, vous voulez les bloquer! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je suis très étonné de la position du Conseil administratif dans ce débat. Ici, on nous dit que la Ville de Genève a construit beaucoup de logements. La Ville de Genève en a fait zéro! Mesdames et Messieurs, il faut bien distinguer qui fait quoi. Sur le territoire de la Ville de Genève, il s'est construit un certain nombre de logements et, effectivement, la Ville de Genève y a participé en donnant des droits de superficie, soit à sa fondation, soit à certaines coopératives, et c'est bien heureux! Car si on comptait sur la Ville de Genève, ce serait zéro logement construit. C'est la réalité. D'ailleurs, la Ville de Genève n'en a plus les moyens, elle n'arrive déjà pas à entretenir son patrimoine. Alors lui demander encore de faire des logements... avec quel argent, faudra qu'on m'explique!

Plutôt que de se gargariser de cette position, on ferait mieux de dire: boostons notre fondation, mettons en action les terrains que nous avons en ville de Genève et remettons-les à ceux qui font du logement à des prix raisonnables! Plutôt que de s'évertuer à bloquer les fonds qu'on doit à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui sont la dotation de 2006 et dont il reste 6,9 millions de francs, mais que la Ville de Genève ne verse pas, empêchant, de ce fait, la fondation d'aller de l'avant dans sa construction de logements.

C'est cela qui devrait être l'action du Conseil administratif, plutôt que de se lancer dans des recours en disant qu'on est prêt à étudier ce problème, à faire l'analyse de la vétusté du bâtiment, un bien qui ne nous appartient pas. Mais cela devient la mode, la Ville de Genève veut s'occuper de tout sauf de ses propres bâtiments... Alors, qu'elle s'occupe de ses propres bâtiments et qu'elle laisse les autres s'occuper des leurs!

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un vilain promoteur, il s'agit d'une fondation officielle de l'Etat de Genève qui construit du logement social. A un moment donné, je ne comprends plus quelle est la position de la Ville. On nous dit qu'on veut du bien-être, du logement de qualité, M. Pagani l'a encore dit tout à l'heure. Mais avoir du logement de qualité ce n'est pas rénover de vieux immeubles, c'est peut-être bien construire un nouvel immeuble avec des surfaces acceptables, à des prix qui resteront raisonnables puisqu'il s'agit d'habitations bon marché, pour mettre à la disposition d'ouvriers qui ont des bas revenus des logements dignes, et pas des clapiers dans un vieil immeuble. Cela, je n'arrive pas à le comprendre.

D'autant plus qu'on nous dit que des quatre-pièces à 800 francs il n'y en a plus. Mais là, en l'occurrence, si vous faites la rénovation de cet immeuble, cela coûtera plus cher que de le démolir et de le reconstruire. Les prix sont indiqués: 739 francs/m³ pour la rénovation/surélévation contre 575 francs/m³ pour la démolition/reconstruction, en faisant plus d'appartements et plus grands. Finalement, au bout de la course, rénover cet immeuble coûtera plus cher et les loyers seront plus élevés.

De plus, il n'y a aucune raison de se préoccuper de cet immeuble étant donné qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève. Il est juste situé en ville de Genève et, à partir du moment où il s'agit d'un propriétaire social, je ne vois pas pourquoi on se mêle de changer la donne et d'obliger ce propriétaire social à faire autre chose que ce qu'il a décidé, alors qu'il veut faire de beaux appartements, plus grands et en plus grand nombre, à des prix raisonnables. Cela n'a pas de sens. C'est la raison pour laquelle, Madame et Messieurs du Conseil administratif, il vous faut retirer ce recours qui n'a aucun sens. Vous bloquez inutilement la construction de logements. Je le redis encore une fois, donnez le solde d'argent à la fondation pour qu'elle puisse aller de l'avant dans des projets qui sont dans les tiroirs, et vous le savez!

M. Gary Bennaïm (LR). Malheureusement, quelques préopinants ont fait état de certains éléments que j'avais envie de vous présenter maintenant. Mais je pense que M. Pagani a senti le vent tourner – au moment où il s'est enfoncé dans son fauteuil – parce que, généralement, quand il fait cette tête, il sait que le combat est mal emmanché. Monsieur Pagani, quand vous voyez que seul votre groupe vote dans un certain sens, vous savez que la direction est mauvaise... Mais je vois que je vous fais retrouver le sourire et c'est le principal.

Monsieur Pagani, pourquoi ne pas venir nous expliquer, avec votre inénarrable bâton de pèlerin, que vous allez vous poser la question, que vous allez envisager d'autres chemins, que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous allez en discuter avec vos collègues du Conseil administratif? Depuis maintenant une heure, nous discutons et nous entendons un florilège de gags grandguignolesques fantastiques entre votre collègue d'Ensemble à gauche qui essaie de nous donner des conseils, alors que c'est la première à défiler pour le logement social, votre autre collègue d'Ensemble à gauche qui nous parle d'une résolution et d'une motion, quand vous nous expliquez la guerre thermonucléaire qui aura lieu, comme c'est le cas en Espagne, et que vous espérez que nos enfants seront logés. Vous nous expliquez même que la surpopulation dans un quartier risque de créer de la violence et du sentiment d'insécurité, alors que vous êtes les premiers à nous expliquer que la mixité dans un quartier, notamment en ville de Genève, est la première des bonnes choses pour garder une ville vivante.

Pour la bonne bouche, comme le disait mon excellent préopinant Adrien Genecand, je rappelle que, lorsqu'on parle de densité en ville, on est à peu près à la moitié de la moyenne parisienne, et on parle de l'intra-muros. Ce n'est pas moi qui l'invente, je ne suis pas démographe, je cherche des statistiques et, quand on trouve plusieurs chiffres qui se recourent, on doit se dire que ce n'est pas tout faux. Puisqu'on parle de chiffres, vous savez comme moi qu'un plan financier, quand on va faire du HBM ou du HLM, on n'est pas capables de faire n'importe quoi... (*Brouhaha.*) Je pense que la moindre des choses serait que les groupes de gauche se taisent, juste par respect, même s'ils sont fatigués, c'est normal, ils sont vieux... (*Protestations.*) Allez, un peu d'humour!

La moindre des choses est de ne pas comparer la politique du Canton, de ne pas venir nous expliquer ce qui se passe dans les zones villas, mais de venir nous dire que, si on rase, voilà ce que cela nous coûtera, quels seront les dépassements, et voilà comment on rentabilisera le projet; et si on rénove, voilà ce qui se passera et essayons de faire un arbitrage! Mais de nous dire qu'on a un immeuble qui nous paraît pourri et qu'on va le renflouer à coup de millions, cela ne nous paraît pas convaincant. Ce n'est pas qu'on ne vous croit pas, mais on ne vous comprend pas.

Maintenant, avec tout mon respect pour le pétitionnaire, vous avez réussi à sortir de la manche quelqu'un qui nous dit que cet immeuble est supergénéral. M. Gauthier, qui est tellement à cheval sur la procédure, et le groupe Ensemble à gauche généralement aussi, qui nous dit que la pétition on ne l'envoie pas à la commission des pétitions, mais à la commission du logement, à ce moment-là on se dit que c'est de la blague, que M. Pagani veut faire passer quelque chose de gré ou de force et, malheureusement, cela braque à peu près tout le monde.

Je vous propose un truc, Monsieur Pagani. Vous nous dites: je retourne avec cette motion au Conseil administratif, je vous fais quelques petits scénarii, je ferai

des propositions intéressantes et intelligibles et on avance dans l'ordre du jour. Car qu'avons-nous fait ce soir? A peu près rien, parce que nous sommes tous braqués sur le 37, rue de la Servette. Je propose qu'on avance, que vous nous montriez comme d'habitude qu'avec votre bâton de pèlerin vous arrivez à faire jaillir l'eau en touchant le sol, et qu'on passe à autre chose.

M. Pascal Spuhler (MCG). Certains ont ergoté sur l'objet dont on parle ce soir... si c'est une résolution ou une motion. Pour moi, si ce Conseil décide de demander au Conseil administratif de retirer un recours, c'est bien une résolution et pas une motion. Mais vous pouvez l'appeler comme vous voulez, l'objectif est que le Conseil administratif retire son recours qui empêche la construction de 21 logements d'utilité publique, soit 77 pièces au total à la place des 38 actuelles.

Mesdames et Messieurs, j'ai entendu parler de la loi Blondel, que l'immeuble correspond à la loi des ensembles, qu'il fait partie de ces ensembles qui sont tellement magnifiques qu'on ne peut plus s'en passer... La loi Blondel concerne la ceinture James-Fazy, et pas les immeubles qui sont à l'extérieur de cette ceinture. L'immeuble dont on parle ce soir est à l'extérieur de cette ceinture. Je vous renvoie à cette lecture, Monsieur Pagani, et vous pourrez vous exprimer là-dessus si vous en avez envie. Mais, quoi qu'il en soit, même si cet immeuble était concerné par cette fameuse loi, il ne représente rien et, à l'heure actuelle, il est complètement délabré, même s'il est encore occupé par des locataires, je le reconnais.

Tout à l'heure, M. Pagani nous a dit qu'il était prêt à nous fournir un dossier avec tous les éléments et à nous faire des études. Mais de quel droit, Monsieur Pagani, allez-vous faire des études pour une autre entité que la Ville de Genève, juste pour nous prouver que vous avez raison et pas eux? Alors que cela fait quatre ou cinq ans que la fondation étudie ce dossier avec des architectes – tous reconnus et réputés – que le meilleur moyen de fournir dans cet immeuble des logements de qualité est de le démolir et de le reconstruire, et pas de le surélever, de boucher des trous avec des «bletz» qui nous coûteront une fortune.

Je trouve extraordinaire que M. Pagani soit prêt à gaspiller encore plus de deniers publics pour nous prouver qu'il a raison, alors qu'il a tort. Monsieur Pagani, comme vous savez si bien le faire et comme l'a dit mon préopinant, prenez votre bâton de pèlerin et battez-vous contre les spéculateurs de l'immobilier, mais pas contre une fondation de droit public! Là, vous marchez sur la tête!

M. Vincent Subilia (LR). Au risque de déplaire à mon collègue de parti Gary Bennaim, je crains que je ne poursuive sur cette même lancée et que nous ne tournions pas encore la page de ce funeste chapitre. Pardonnez-moi pour l'acharnement thérapeutique, je ne cherche pas à acculer un magistrat qui l'est déjà suffisamment.

Je souhaite dire aujourd'hui que le combat mené par M. Pagani le dessert et personne n'est dupe dans cette enceinte. C'est un combat indéfendable, une bataille d'arrière-garde, une montée aux barricades dictée par des considérations purement idéologiques qui souvent caractérisent notre magistrat. M. Pagani disait tout à l'heure que la question est de raisonner. Eh bien, précisément, Monsieur le magistrat – vous transmettez, Monsieur le président – nous vous invitons à raisonner. Vous brandissez systématiquement le spectre de la spéculation. Pour celles et ceux qui sont au contact du tissu économique et qui perçoivent que la rente de situation est bientôt révolue, qu'il faudra apprendre à faire mieux avec moins, parce que précisément les assauts répétés de la gauche fragilisent notre tissu économique, que d'autres privent Genève de ce qui fait sa prospérité, à savoir son ouverture au monde, il faudra apprendre à gérer des deniers publics qui seront moins présents. Donc, c'est faux de stigmatiser systématiquement la spéculation.

Monsieur le magistrat, votre seule raison aujourd'hui est d'ordre dogmatique – mais vous nous transmettez votre positionnement. C'est véritablement ce qui vous caractérise, alors que, comme il a été rappelé à l'instant, mais manifestement cela ne vous a pas encore tout à fait pénétré, je le redis, il s'agit de logements d'utilité publique; nous ne sommes pas dans le rayon de ce qui pourrait être assimilé à de la spéculation.

Puis on l'a dit, répété, pour ceux qui se nourrissent de la bonne presse quotidienne, vous l'aurez vu à l'image de l'immeuble – n'en déplaise au locataire qui l'a dit publiquement et dont on peut effectivement s'interroger sur les motivations – qui ne semble pas présenter un caractère architectural tout à fait particulier; au contraire, il est marqué du sceau de la vétusté. En termes d'amélioration des conditions de vie, chacun peut donc se réjouir et le magistrat qui s'est opposé à ce recours, qui a rompu la collégialité, a eu le courage de dire ce que tout le monde dans cette enceinte pense très haut, à l'exception de vos troupes au garde-à-vous, Monsieur Pagani: vous menez un combat idéologique pour un immeuble qui n'en vaut pas la peine. Alors que vous affirmez souhaiter augmenter le nombre de logements en ville de Genève... (*M. Pagani discute.*) Mais je vois que cela n'intéresse pas le magistrat, on le savait, il est hermétique aux arguments que nous évoquons, je cesse donc de parler...

Le président. Monsieur Subilia, avez-vous terminé?

M. Vincent Subilia. Non, mais je souhaite attirer l'attention du magistrat qui, manifestement, procède à une gestion des deniers publics toute personnelle, à savoir marquée au coin de la «recourite» aiguë qu'évoquait avec brio ma collègue

Marie Barbey. Il est injustifiable que l'on dépense l'argent d'une classe moyenne, d'ailleurs déjà asphyxiée par une fiscalité trop intrusive, et qu'on la mobilise pour ce type d'action qui obéit encore une fois à des élan personnels.

Puis, Monsieur le conseiller administratif, vous nous dites: j'ai été suivi par une majorité. On peut imaginer l'unanimité, à l'exception du magistrat qui, courageusement, dans la presse a rompu la collégialité, parce qu'il y avait lieu de le faire dans cet épisode totalement aberrant. Alors je m'interroge sur le positionnement du Conseil administratif – c'était le sens de la question que j'ai posée en début de séance. Manifestement, si on regarde les bancs autour de nous, à l'exception de vos troupes très à gauche de l'échiquier politique, tout le monde est défavorable à la position du Conseil administratif.

Alors comment expliquer cette dichotomie? On sera très pratique ici ce soir – on me reproche souvent d'être pédant, j'irai droit au but. En réponse à la question que je vous posais et au débat qui se fait jour dans cette enceinte, Monsieur le magistrat, nous vous demandons, au sein de l'Entente – et je crois que cela va bien au-delà, je sens un mouvement qui s'amorce – pour une fois, s'il vous plaît, de vous conformer à la volonté populaire exprimée dans cette enceinte. Si aujourd'hui se dégage une majorité qui manifestement fait obstacle à vos velléités de recours systématiques qui nuisent aux biens collectifs, vous retirez immédiatement ce recours et le chapitre est clos. Nous avons consacré suffisamment de deniers publics à ce sujet, des impôts qui nous alimentent bien trop grassement. Nous tournons la page, c'est terminé, vous retirez ce recours, nous n'en parlons plus, nous allons de l'avant. (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je tiens à relever une chose. J'ai toujours autant confiance et foi en la jeunesse, la preuve est qu'au sein du Conseil administratif la tête sensée est la plus jeune. La tête qui s'est préoccupée réellement de la logique, du respect des lois, de la démocratie, du bien de la population, ce n'est pas un vieux barbon, et cela nous rassure quant à l'avenir de notre beau canton.

Cela dit, nous avons entendu de bonnes phrases. Mais il faut relever que, s'il y a une parution avec autorisation de démolir, toutes les études ont été effectuées semblerait-il. Je ne sais donc pas pourquoi le magistrat va encore enquêter là-dessus. D'autant plus qu'à la Ville, si je ne m'abuse, nous devons chaque fois voter des crédits d'étude qui sont externalisés. Il n'y a pas, je pense, plus de personnel hypercompétent à la Ville pour refaire un travail qui a déjà été fait.

Une autre chose m'a un peu percutée. J'ai entendu des mots comme surdensification... D'accord, nous sommes contre la surdensification, mais pour les personnes qui n'ont pas de logement, est-il préférable de leur construire du logement décent – pas de retaper une vieille crouille – ou de les loger dans des caves à

350 francs par mois? Car il faut bien loger ces personnes quelque part et certains, qui sont peut-être concernés par l'initiative de l'Union démocratique du centre, profitent de cette misère pour les loger dans des caves. Je ne pense pas que la surdensification dans les sous-sols soit acceptable.

Le magistrat a reparlé d'un bel exemple de gaspillage des deniers des contribuables, l'immeuble 6 bis de la rue des Grottes... (*Brouhaha.*) Les caucus peuvent se passer dans la salle des pas perdus, ce serait sympa! Il était donc prévu de rénover un bâtiment complètement pourri, avec une mauvaise utilisation de la surface au sol, pour le double du prix de la construction de logements corrects. Les personnes à revenus modestes doivent habiter dans des taudis, c'est ce que la gauche, du moins dans son extrême, nous passe comme message. Elle n'hésite pas à dépenser les deniers des contribuables en «recourite» aigüe, en séances de commission, car il faudra payer les conseillers en jetons de présence, et c'est à nouveau les deniers des contribuables dépensés inutilement. Et pourquoi, car qui se préoccupe réellement de construire du logement décent pour les populations à faibles revenus? Visiblement pas l'extrême gauche, c'est plutôt la «glasnost».

Ce dossier est clair: personne ne veut une rénovation, surtout qu'elle coûtera les yeux de la tête. Pourquoi payer plus cher pour du vieux qui n'utilise pas bien la surface au sol, qui demande que les locataires quittent les lieux, parce qu'on ne rénove pas lourdement un immeuble sans le vider de ses locataires? Il suffit de voir le nombre de bâtiments aux trois quarts vides, parce que le propriétaire attend d'avoir dégagé les derniers locataires. On ne peut pas effectuer de véritables rénovations sans vider les bâtiments. Quand on prétend qu'il faut sauvegarder un loyer à 800 francs, c'est faux, ces personnes devront de toute façon partir. De plus, accessoirement, la fondation s'est engagée à les reloger – je ne sais pas si le magistrat l'a entendu.

Il y a aussi une chose que je relève. Le magistrat ici présent se trouve devant une situation toute simple: ou il s'obstine en sachant qu'il a une grande majorité contre lui, une majorité silencieuse ou pas, parce que dans la rue parfois il faut assumer face à la population, ou simplement reconnaître ce que disait, je crois, Lao Tseu, «être fort, c'est reconnaître ses erreurs». M. Pagani a prétendu qu'il n'avait pas la tête dure, je le lui souhaite.

Le président. Nous avons un amendement présenté par Ensemble à gauche qui propose de remplacer l'invite comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter à la commission chargée d'étudier le dossier un rapport exhaustif sur l'état actuel de l'immeuble et sur les projets concurrents de démolition/reconstruction ou de rénovation/surélévation.» Monsieur Pierre Rumo, si vous voulez expliciter cet amendement, vous avez la parole.

M. Pierre Rumo (EàG). Merci, Monsieur le président. Je répondrai à quelques points soulevés par les préopinants... (*Protestations.*)

Le président. Monsieur Rumo, sur l'amendement, s'il vous plaît!

M. Pierre Rumo. On salue le courage de M. Barazzone parce qu'il a rompu la collégialité, mais quand c'est M. Pagani qui le fait, alors c'est le traître, le moins que rien. Quand il a eu le malheur de se montrer anticollégial sur un ou deux sujets importants comme l'OMC ou Naxoo, il avait tous les défauts; mais M. Barazzone, lui, a toutes les qualités, parce qu'il a osé exprimer son point de vue. Le roi Barazzone a toutes les qualités, le manant Pagani a tous les défauts... (*Protestations.*)

Je tiens à rappeler que dans ce sujet trois instances sont du même avis: la Commission de l'architecture, la Ville de Genève et les locataires... (*Protestations.*) Pour le moment, il n'y en a qu'un, mais je vous rappelle qu'une pétition peut être présentée par une seule personne, c'est un droit démocratique, et je ne doute pas que d'autres personnes suivront ce locataire... (*Brouhaha.*)

Le président. Voilà, Monsieur Rumo, vous n'avez plus la parole. Avant de voter cet amendement, je passe la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je rappelle un principe institutionnel. Vous êtes un délibératif, nous sommes un exécutif, et si vous nous renvoyez cette motion – j' imagine que ce sera le cas – le Conseil administratif devra discuter une nouvelle fois et à huis clos de cette affaire.

Je pense plus intelligent de soutenir l'amendement déposé, mais si je vous propose de le soutenir d'autres diront que c'est subtil, que c'est un subterfuge. Je ne le pense pas, je pense sincèrement que je me soumettrai à la décision prise et que je ne ferai pas de rupture de collégialité. Ma foi, c'est comme ça, c'est un débat «secondaire» – mais n'en prenez pas ombrage – par rapport à d'autres enjeux importants que traverse notre municipalité.

Mais j'aurais aimé pouvoir vous transmettre un rapport à partir duquel vous pourriez, à la lumière des informations précises que je vous aurai données, vous forger une opinion. Voilà, je soutiens l'amendement qui a été proposé, cela me paraît plus juste, parce que, si le Conseil administratif maintient sa position, nous

restons les uns et les autres sur nos positions. C'est un débat – et je vous rejoins tout à fait, Monsieur Subilia – qui ne doit pas perdurer. Je m'engagerai dans un mois, même dans deux semaines, pas dans six mois, à revenir avec un rapport précis à la lumière de l'éclairage qui aura été apporté. Sinon, cette affaire sera entre les mains du Conseil administratif et je m'y soumettrai.

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 46 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est refusé par 47 non contre 23 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 47 oui contre 9 non (13 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement le recours à l'encontre de la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit et de laisser celle-ci démolir et construire un nouvel immeuble de qualité au 37, rue de la Servette.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de M^{me} et M. Mathias Buschbeck et Marie-Pierre Theubet: «Vélos épaves: jusqu'à quand la situation va-t-elle se dégrader?» (QE-399)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la réponse donnée à la question QE-390 «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?», le Conseil administratif se félicite de la procédure d'évacuation des «vélos épaves». Pourtant, la réalité sur le terrain est bien moins rose; le nombre d'épaves qui utilisent indument les places prévues pour les vélos augmentent chaque mois. Cette situation est regrettable pour de nombreuses raisons, qui avaient d'ailleurs été mises en évidence lors de l'étude de la motion M-387 «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public». La plus évidente est l'absence de places en suffisance pour les vélos, augmentant d'autant la pression sur le reste du domaine public. La raison de cette situation est d'ailleurs relevée dans la réponse du Conseil administratif: la disparition de la vignette rend plus compliquée l'identification des épaves. Néanmoins, cela ne saurait être une raison suffisante pour laisser la situation se dégrader.

Malgré la disparition de la vignette, que compte faire le Conseil administratif pour que les vélos épaves soient correctement évacués du domaine public?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question part du constat que le nombre d'épaves stationnées sur les places prévues pour les vélos augmente chaque mois.

Ce phénomène est considéré comme étant en augmentation, notamment en raison du fait que les agents de la police municipale (APM) peinent parfois à définir si le vélo contrôlé constitue une épave ou non.

Il est vrai que, dans le passé, la vignette apposée sur les vélos représentait un indice. Tel n'est plus le cas depuis l'abrogation de cette vignette.

S'agissant d'expliquer ce que compte faire le Conseil administratif pour remédier à cette situation, il convient de rappeler que, de pratique constante, la Ville de Genève favorise l'utilisation des deux-roues, et plus particulièrement des vélos. L'augmentation de ce type d'objets sur l'espace public est une conséquence logique de cette politique.

¹ Annoncée, 2411.

Depuis plusieurs années, les projets d'aménagement ayant un impact sur le stationnement prévoient la réalisation d'emplacements munis d'arceaux ou de râteliers réservés aux vélos. En 2012, ce sont plus de 600 stationnements dédiés qui ont été déployés sur le territoire de la municipalité. L'offre en la matière est donc en nette augmentation et cet effort doit se poursuivre.

Cela étant, depuis de nombreuses années, en collaboration avec la fourrière à vélos et l'Association pour la récupération des vélos (ARV), la police municipale mène des actions ciblées à l'encontre des épaves à vélos.

A tour de rôle, les cinq postes de quartier de police municipale organisent, tout au long de l'année, des opérations de ramassage, coordonnées avec les partenaires susmentionnés.

S'il est vrai que la vignette simplifiait la démarche des APM, elle ne constitue pas le seul indice permettant de distinguer une épave d'un vélo fonctionnel.

Durant l'année 2013, 28 actions ciblées à l'encontre des épaves ont été planifiées par les différents postes APM de quartier.

Durant ces actions, plus de 1000 vélos ont été signalés à la fourrière et à l'ARV, aux fins d'être enlevés du domaine public.

Ce nombre correspond approximativement à ceux des années précédentes.

La collaboration entre toutes les parties concernées est satisfaisante, si bien que le type d'action dont il est question sera reconduit pour les années à venir.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de M^{me} et M. Mathias Buschbeck et Sandrine Burger: «Arrêt de bus 22-Cantons (Gare Cornavin): la honte!» (QE-398)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'aménagement de l'arrêt de bus 22-Cantons (Gare Cornavin) est une véritable honte pour l'image de Genève. Principal arrêt de bus de la gare Cornavin, accueillant quatre lignes urbaines, il cumule les défauts: les recoins sombres servent de toilettes publiques propageant une odeur tenace d'urine; le bruit et la pollution dans ce tunnel doivent largement dépasser les normes acceptables. En outre, le toit fuit; donc au lieu de protéger de la pluie, il laisse s'écouler de grosses gouttes rouillées souillant les habits de qui voudrait s'y abriter. Enfin, l'accès aux quais se trouvant juste au-dessus demande aujourd'hui un énorme détour.

Que compte faire le Conseil administratif pour améliorer la situation de l'arrêt le plus honteux de notre territoire?

En outre, considérant les réflexions en cours sur les nouveaux accès à prévoir pour la gare Cornavin en lien avec son extension, la Ville de Genève pourrait-elle prévoir un accès direct sur les quais depuis la rue de Lyon?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note des demandes du Conseil municipal.

Dans le courant de l'année 2012, les services municipaux ont procédé à plusieurs améliorations de l'arrêt 22-Cantons:

- les murs et les piles du pont, ouvrage appartenant aux CFF, ont été nettoyés au karcher par une équipe d'entretien municipale;
- l'éclairage public a été amélioré et renforcé en collaboration avec les Services industriels;
- le trottoir a été dégagé du mobilier TPG qui a été regroupé dans le retrait du mur en amont de l'arrêt (hors passage couvert) pour une meilleure lisibilité et utilisation du quai d'attente.

Concernant le toit qui fuit, un courrier a été adressé, le 12 décembre dernier, aux CFF, propriétaire de l'ouvrage, leur demandant de procéder aux réparations nécessaires.

¹ Annoncée, 2411.

Pour ce qui est de l'accès aux quais depuis la rue de Lyon, bien que cela ne soit pas de la compétence de la Ville, il est quasiment certain que les CFF ne pourront pas répondre favorablement, cet arrêt se situant hors de l'emprise des quais. Aller au-delà signifie soit engager des transformations lourdes et coûteuses de la structure porteuse des voies CFF, soit déplacer l'arrêt, l'éloignant encore du pôle des transports publics de Cornavin.

D'une manière générale, le Conseil administratif attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que des études sont actuellement engagées pour revoir l'accessibilité et la desserte des transports publics de la gare dans la perspective de son extension souterraine.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

M^{me} Sandrine Burger (Ve). La réponse du Conseil administratif ne m'a absolument pas satisfaite. On nous dit qu'un coup de karcher a été donné, mais, à mon avis, il a été fait sur le sol, parce que les murs, qui étaient la principale cible de cette question écrite, sont toujours aussi épouvantables, pleins de salissures, de moisissures et de mauvaises odeurs. Je passe à cet endroit tous les jours, c'est absolument honteux.

Quant à l'éclairage, il est vraiment minimaliste. Quand je rentre des séances du Conseil municipal le soir, en tant que femme, je peux dire qu'on ne se sent pas rassurée à cet arrêt de bus; on aura plutôt tendance à attendre le bus à l'arrêt d'avant ou à l'arrêt suivant. Il est vraiment urgent de faire quelque chose pour cet arrêt.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «L'Abri, un toit à quel prix?» (QE-405)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Suite à de très nombreuses questions posées par des habitant-e-s, je souhaiterais savoir à quelles conditions la Ville de Genève a mis à disposition de la Fondation Hans Wilsdorf l'espace de l'Abri en Vieille-Ville?

¹ Annoncée, 3229.

Question: l'Abri, un toit à quel prix?

Dans l'hypothèse d'un bail à durée déterminée (5, 10, 20 ans?) et d'une gratuité en contrepartie des travaux financés par le locataire, l'accord entre la Ville de Genève et la Fondation est-il équilibré?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il faut préciser que la Ville de Genève a mis d'anciens locaux de protection civile obsolètes à la disposition de la Fondation l'Abri et non de la Fondation Hans Wilsdorf.

Ces locaux ne représentent aucune valeur locative pour la Ville de Genève.

La Fondation l'Abri a été créée pour gérer le futur espace pour jeunes talents nommé l'Abri, espace qui a pour vocation d'être ouvert sur le quartier. La Ville de Genève est représentée dans le conseil de fondation par un représentant du département de la culture et du sport et un représentant du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

La mise à disposition est faite pour une durée de dix ans. Elle est renouvelable, pour autant que la Fondation l'Abri respecte les buts fixés dans ses statuts.

L'intégralité des travaux de transformations et d'aménagements a été prise en charge par la Fondation Hans Wilsdorf.

Considérant que ce projet constitue un apport pour l'offre culturelle de la Ville de Genève, qu'il amène une dynamique et une attractivité intéressantes pour le centre et la Vieille-Ville et qu'il n'a rien coûté à la collectivité, on peut considérer que l'accord est non seulement équilibré, mais aussi qu'il génère une grande valeur ajoutée en faveur des habitantes et habitants de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

M. Grégoire Carasso (S). La réponse est signée par le conseiller administratif Guillaume Barazzone, elle concerne donc le bail mis à la disposition de la Fondation l'Abri. Je voulais juste connaître, car c'est le seul point sur lequel la réponse est floue, les conditions de renouvellement de ce bail à dix ans, parce que je pense qu'avec les nouvelles dispositions de ce local à la Fondation l'Abri... (*Brouhaha.*) La difficulté pour que le conseiller administratif puisse me répondre est qu'il entende la question, c'est tout l'enjeu, Monsieur le président.

Le président. M. Guillaume Barazzone vous répondra ultérieurement, Monsieur Carasso.

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont

9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 24 avril 2012: «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont» (P-285)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-285 au Conseil administratif, en lui demandant d'inclure l'avis des services d'urgence pédiatrique dans sa réflexion sur l'aménagement des places de jeux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours de plusieurs séances organisées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, il a pu être instauré un dialogue fructueux avec les habitant-e-s du quartier et pétitionnaires.

En juin 2013, une fête a été organisée dans le parc avec le soutien de nos services. En automne de la même année, un jeu multifonction et une place Proxisport ont été aménagés dans le parc Vermont.

La fin de l'aménagement de la place de jeu dépend de la proposition PR-1045, dont l'urgence a été acceptée lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2013, et la proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Dès lors, l'objet de la pétition P-285 est traité par la proposition PR-1045, qui prévoit les travaux au cours de l'année 2014.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 2253.

Question: sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 septembre 2013 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Anne Moratti, Guillaume Käser et Alexandre Wisard: «Sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, quelle suite et quelle fin?» (QE-397)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'Association des parents d'élèves du centre-ville (APECV) est en train de mettre en place un parcours futé pour que les enfants puissent aller à l'école à pied en toute sécurité. Cette démarche a démarré par une pétition déposée auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève en mai 2011. Suite à cette pétition qui listait une série de points noirs sur le parcours futé, la Ville, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le Service des écoles sont entrés en matière en réglant certains points. Le SAM s'est notamment engagé pour tous les aménagements de moins de 100 000 francs.

Cependant, à ce jour, des points restent non résolus, notamment:

- des traversées sécurisées aux croisements des rues: Saint-Léger/René-Louis-Piachaud, Puits-Saint-Pierre/Hôtel-de-Ville, Verdaine/Vieux-Collège, Vieux-Collège/Rôtisserie/Longemalle, rue d'Italie/Ferdinand-Hodler;
- le réaménagement du trottoir au niveau de l'entrée dans la zone 20 km/h au croisement Théodore-de-Bèze/Emile-Jaques-Dalcroze, ainsi que la pose d'un stop pour les voitures qui descendent la rue Théodore-de-Bèze (même angle). Cet aménagement n'a pas été fait malgré les travaux exécutés au printemps 2013;
- rue des Chaudronniers: l'aménagement des terrasses en chicane afin de permettre la continuité des itinéraires piétons sur le trottoir tout en incitant les voitures et les vélos à ralentir (zone 20 km/h rarement respectée);
- le rallongement des phases de feux sur Ferdinand-Hodler/Emile-Jaques-Dalcroze afin que les groupes d'enfants (notamment le parascolaire) aient le temps de traverser les deux feux en une seule fois.

Serait-il possible de régler les points listés ci-dessus afin que l'APECV puisse concrétiser ce parcours futé pour que les enfants puissent aller seuls à l'école et que les groupes d'enfants (conduits par les animateurs/trices du parascolaire et de la maison de quartier) puissent également se déplacer dans le quartier en toute sécurité?

¹ Annoncée, 1884.

Question: sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de répondre aux diverses demandes de la pétition, les services municipaux ont initié une collaboration avec les associations concernées. Une série de mesures ont été mises en place.

Voici point par point les actions effectuées:

Amélioration de la sécurité de la traversée au croisement des rues

- Saint-Léger/René-Louis-Piachaud: ce point a été évoqué avec les associations. Il a été décidé de privilégier le cheminement piétonnier le long du trottoir sud-ouest, dont la continuité n'est pas interrompue contrairement au trottoir côté nord-est (présence de la fontaine). Cet itinéraire doit être signalé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours futé. A ce jour, ce dernier n'a pas pu être réalisé en raison d'un blocage de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Un travail est en cours pour adapter la signalétique conformément à leurs demandes.
- Puits-Saint-Pierre/Hôtel-de-Ville: le bac à plantes du restaurant de l'Hôtel-de-Ville masquait la visibilité des enfants en provenance de la Grand-Rue et se dirigeant vers la rue de l'Hôtel-de-Ville. D'entente avec le restaurateur, ce bac a été déplacé. Aucune autre intervention n'est possible compte tenu de la configuration des lieux, des usages et de la situation en zone de rencontre. Les services municipaux vérifieront chaque année la disposition des bacs du restaurant afin d'assurer une visibilité optimale à ce croisement.
- Verdaine/Vieux-Collège: la signalisation a été modifiée, améliorant la perception de la continuité de la zone de rencontre.
- Vieux-Collège/Rôtisserie/Longemalle: le carrefour le plus proche est celui de la rue de la Fontaine/rue du Vieux-Collège. La rue de la Fontaine a été rendue piétonne, ce qui assure une sécurité accrue au droit de la liaison vers Vieux-Collège et Rôtisserie, en éliminant tous les mouvements des véhicules en provenance de Longemalle, dont une partie était illicite.
- Italie/Ferdinand-Hodler: des kits écoles et des panneaux «attention enfants» ont été mis en place au droit des deux passages piétons. Un stop a été marqué à la sortie de la zone de rencontre du Vieux-Collège à l'intersection avec les rues d'Italie et de Ferdinand-Hodler.

Diverses améliorations en cours

- Réaménagement du trottoir au croisement Théodore-de-Bèze/Jaques-Dalcroze: il est prévu de rehausser le trottoir à + 15 cm afin de réduire le champ de braquage des véhicules et protéger ainsi les piétons. Ces travaux

Question: sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine

seront réalisés en même temps que les travaux prévus au boulevard Jaques-Dalcroze concernant l'aménagement d'une voie de bus. Le dossier d'autorisation de construire a été déposé en novembre 2012 et est en cours de traitement. La pose d'un stop au débouché de la rue Théodore-de-Bèze n'est pas envisagée car un trottoir traversant y est marqué. Pour mémoire, on ne marque pas de stop sur de tels trottoirs, car ils assurent cette fonction et donnent la priorité aux piétons.

- Rue des Chaudronniers: la rue n'est pas en zone de rencontre, mais en zone piétonne. Les piétons sont donc prioritaires sur toute la largeur de la chaussée. Dès 2012, les services municipaux se sont coordonnés afin d'intensifier les contrôles (accès et comportements inadaptés des ayants-droit). La proposition PR-1046, déposée le 16 octobre 2013 auprès de votre Conseil, vise à sécuriser l'ensemble de la Vieille-Ville en limitant les accès illicites et en ralentissant les véhicules accédant à ce lieu par la mise en place de bornes rétractables. Il est prévu d'équiper d'une borne l'entrée par la rue des Chaudronniers.
- Régulation Ferdinand-Hodler/Jaques-Dalcroze: la Direction générale des transports (DGT) a confirmé qu'elle effectuera les modifications nécessaires pour garantir la possibilité d'une traversée du passage piétons régulé en une seule fois, avec un temps vert amélioré; l'ensemble des modifications de régulation concernant ce secteur se fera lors de la mise en place de la voie réservée aux bus sur Jaques-Dalcroze, dépendant de la demande d'autorisation de construire pour les travaux, mentionnée plus haut.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je remercie M. Pagani pour sa réponse. Cependant, à mon goût et au goût des personnes concernées, il reste beaucoup trop d'imprécisions. Je reprendrai plusieurs points. Au début, se trouve une liste des actions qui ont été effectuées et, sur cinq points, trois ne sont que partiellement résolus. Par exemple, le premier point qui concerne le passage entre la rue Saint-Léger et la rue René-Louis-Piachaud, dans la réponse il est indiqué qu'il suffit de prendre l'itinéraire sur le trottoir d'en face. Oui, cela avait été discuté, sauf qu'il faut pouvoir accéder au trottoir d'en face et qu'il n'y a pas de passage pour piétons. Un passage pour piétons avait été demandé mais tant qu'il n'y a pas, on ne peut pas faire ce passage sécurisé pour passer de l'autre côté. Puis on parle d'un blocage de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS); c'est plutôt un préavis négatif et nous aimerions que la Ville combatte ce préavis, qui n'est pas un blocage complet, et qu'elle avance sur ce dossier.

Question: sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine

Il est dit que les zones de rencontre ont été améliorées. Pour nous, dans les faits, cela ne fonctionne toujours pas, il n'y a pas de lisibilité et c'est difficile de comprendre s'il s'agit d'une zone piétonne ou d'une zone de rencontre. Il manque des habillages visibles, par exemple des marquages au sol en rouge ou vert – mais je sais, on parle de la Vieille-Ville et c'est plus compliqué. Il avait été discuté avec les habitants du quartier de mettre des totems dans les entrées de zones de rencontre.

Concernant les futurs aménagements, par exemple la régulation des feux, il est dit qu'ils seront effectués lors des modifications qui doivent se faire, et cela en lien avec les transports publics genevois quand la voie de bus sera mise. Pourquoi ne peut-on pas déjà modifier le temps de feu maintenant, car les enfants en ont besoin pour pouvoir passer d'un coup les deux feux? On trouve dommage de devoir attendre, de ne pas avoir de date précise, car cela peut durer longtemps.

Par rapport au rehaussement du trottoir sur le boulevard Jaques-Dalcroze, pour entrer sur la rue Théodore-De-Bèze, le trottoir est abaissé et il est proposé de rehausser ce trottoir de 15 cm. J'aimerais être sûre que c'est sur toute la longueur du trottoir de la rue Théodore-De-Bèze, ce qui ferait un seuil de ralentissement. Si c'est cela, c'est bien, si ce n'est pas cela, cela veut dire que les gens qui descendent cette rue...

Le président. Madame Wuest, il vous faut conclure. La réplique à la réponse du Conseil administratif consiste juste à dire que vous n'êtes pas très contente, mais pas à ouvrir un débat. Je ne donnerai pas la parole au Conseil administratif, ce n'est pas prévu dans le règlement.

M^{me} Delphine Wuest. Monsieur le président, je termine sur la rue des Chaudronniers, qui est prétendument une zone piétonne mais qui, dans les faits, ne l'est pas du tout. Je ne vais pas dire à mes enfants qu'ils ont la priorité face à un camion de livraison. Il est dit dans la réponse qu'une borne est prévue à l'entrée de cette rue, mais elle ne résoudra pas le problème, car les livraisons doivent se faire.

Je propose à M. Pagani de venir sur place avec nous pour voir concrètement que cela ne marche pas et que nous puissions en discuter. Je vous invite donc, Monsieur Pagani, à venir voir sur place. Etes-vous d'accord?

Le président. Je pense que M. Pagani aurait pu vous dire: «Envoyez-moi un mail!» (*Rires.*)

Motion: pour un subventionnement transparent
de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève» (M-955)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les dispositions utiles avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) afin de pouvoir disposer des informations financières et statistiques nécessaires à la vérification de l'usage qui est effectivement fait de la subvention de la Ville de Genève, notamment avec une amélioration de la présentation des comptes annuels et par un complément d'information dans le rapport d'activité de la FASe avec des données plus détaillées sur les chiffres individuels par maison de quartier sur la dotation en personnel et les informations relatives au nombre d'enfants bénéficiaires et autres prestations fournies par les maisons de quartier pour les habitants;
- d'exiger de la FASe que ses frais de fonctionnement et particulièrement les frais de son personnel soient facilement identifiables dans ses états financiers et qu'ils fassent l'objet d'un commentaire détaillé dans son rapport d'activité;
- d'évaluer la pertinence de la contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement de la FASe.

Le Conseil administratif respecte le principe de sincérité budgétaire relatif à la subvention allouée à la FASe.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente motion rejoint la volonté du Conseil administratif de disposer des informations nécessaires permettant d'apprécier l'activité de la FASe et des centres de loisirs et de rencontres et maisons de quartier (les centres).

Ces préoccupations rejoignent par ailleurs des exigences formulées par la Cour des comptes dans son rapport N° 47: Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

¹ «Mémoire 170^e année»: Rapport, 6262.

Motion: pour un subventionnement transparent
de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

De leur côté, la FASE et les centres ont à cœur de pouvoir mieux rendre compte de leur gestion, de leur activité et des prestations qu'elles proposent à la population.

De manière générale, le Conseil administratif fera part au conseil de la FASE des attentes du Conseil municipal, afin que le rapport annuel de cette institution puisse être, le cas échéant, enrichi.

Au surplus, la motion appelle les commentaires suivants.

Rapport d'activité et les comptes de la FASE

Les informations les plus importantes figurent déjà dans le rapport annuel 2012 de la FASE, qui gagnerait à être complété avec des indications plus détaillées en 2013.

Par ailleurs, le budget que la FASE transmet au Service de la jeunesse permet d'identifier:

- les frais de personnel concernant chaque centre;
- ce qui relève de la subvention Ville de Genève, et de la subvention du Canton;
- ce qui relève du financement d'autres associations conventionnées par la Ville et aussi la rémunération du personnel des ludothèques.

Ce budget est produit en annexe 1.

Suivi des activités des centres

Depuis plusieurs années, un important travail a été accompli par la FASE et les centres qui disposent désormais d'un système d'indicateurs sur les activités réalisées.

Ainsi, les informations demandées dans l'invite de la motion font désormais l'objet d'un suivi régulier, grâce à la mise en place des grilles de suivi informatique des actions (grilles GIAC) dans les centres.

A travers les rapports annuels de chaque centre, grâce aux tableaux d'indicateurs et au suivi budgétaire, le Service de la jeunesse est à même de disposer d'une vision d'ensemble des activités de la FASE, ainsi que de la situation spécifique de chaque centre.

Le budget alloué aux centres par la Ville de Genève est produit en annexe 2.

Motion: pour un subventionnement transparent
de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Financement du secrétariat général de la FASE

Concernant les frais de fonctionnement et de personnel du secrétariat général de la FASE, ces derniers sont intégralement pris en charge par l'Etat.

Une exception existe toutefois à ce principe: lorsque la FASE effectue un pur travail administratif, en tant qu'employeur des ludothécaires ou des moniteurs de salles de sport gérées par le Service de la jeunesse, elle facture des frais administratifs qui se montent dans le cas présent à 3% du montant des salaires. Ces frais correspondent à des frais de gestion des dossiers correspondants.

Suivi de la contribution de la Ville de Genève au financement de la FASE

Afin de suivre au mieux l'affectation de la subvention en fonction des activités de la FASE, le Service de la jeunesse reçoit trois fois par année (30 juin, 30 septembre, 31 décembre) des données actualisées sur l'activité des centres et l'évolution du budget.

De cette manière, tant la Ville que la FASE pourraient réagir promptement si des écarts trop importants étaient constatés entre les activités prévues et celles qui seraient finalement réalisées.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif confirme donc respecter le principe de sincérité budgétaire relatif à la subvention allouée à la FASE.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

Motion: pour un subventionnement transparent
de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Annexe 1 – Détail de la subvention accordée à la FASE par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Détail des subventions à la FASE	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Personnel des Maisons de quartier, Centres de loisirs et de Rencontre	6'620'826.00	6'228'815.30	6'235'485.50
Personnel des associations conventionnées	522'832.00	393'129.95	277'361.45
Monitrices et moniteurs de salles de sports et du Skate-park	1'061'174.00	42'899.70	76'526.45
Sous total - Service de la jeunesse	7'249'832.00	6'664'844.95	6'589'373.40
Personnel des Ludothèques	2'298'000.00	2'234'957.65	2'163'532.70
Sous total - Ecoles et institutions pour l'enfance	2'298'000.00	2'234'957.65	2'163'532.70
TOTAL	9'547'832.00	8'899'802.60	8'752'906.10

Motion: pour un subventionnement transparent
de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Annexe 2 - Financement des Centres par le Département de la Cohésion sociale et de la solidarité

Centres de loisirs et de rencontre et Maisons de quartier	Comptes 2011			Comptes 2012			
	FASE	Subventions de fonction- nement	Gratuités - valeurs locatives	FASE	Subventions de fonction- nement	Subventions ponctuelles **	Gratuités - valeurs locatives
ACACIAS	602'466.40	280'000.00	150'609.30	602'480.10	296'000.00 *	13'000.00	152'086.65
ASTERS	460'500.75	228'000.00	112'716.65	458'903.15	228'000.00 *	3'400.00	124'048.75
ATELIER BOGUET	228'716.00	85'000.00	29'098.65	234'540.90	85'000.00		31'744.00
CHALET	241'426.65	50'000.00	76'370.85	240'053.70	50'000.00		156'589.80
CHAMPEL	397'405.55	132'000.00	127'156.00	392'662.95	132'000.00	8'000.00	127'484.00
CHAUSSE-COQ	269'497.55	60'000.00	127'965.00	285'707.90	60'000.00		127'968.00
LA SOURCE	232'552.35	95'000.00	45'534.20	249'718.95	95'000.00		45'789.90
CREATELIERS	188'553.15	17'800.00	58'917.85	189'046.40	17'800.00	17'000.00	64'376.15
EAUX-VIVES	543'076.10	245'000.00	204'892.15	545'400.95	245'000.00		205'420.15
FRANCHISES	269'154.10	140'000.00	83'930.00	270'703.25	93'950.90 *		84'146.00
PRE EN BUILLE	230'301.00	175'000.00	31'988.00	233'262.80	175'000.00	23'500.00	32'008.00
JONCTION	854'056.00	293'000.00	237'085.50	858'392.00	307'000.00 *	42'500.00	239'298.80
PÂQUIS	770'966.60	240'000.00	441'445.25	743'727.15	256'000.00 *	34'500.00	442'581.25
PLAINPALAIS	457'186.25	118'000.00	310'698.25	446'191.40	124'500.00 *	3'500.00	311'490.25
SAINT-JEAN	458'599.50	315'000.00	414'788.80	464'130.90	319'000.00 *	3'800.00	396'529.30
Matériel audio-visuel	34'027.55			13'892.80			
TOTAL	6'235'485.50	2'473'800.00	2'453'196.45	6'228'815.30	2'484'250.90	149'200.00	2'541'560.00

* Les coûts liés aux centres aérés ont été ajoutés aux subventions de fonctionnements depuis 2012.

** Ces subventions étaient, jusqu'en 2012, allouées par le Département de la Culture.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2005 de M^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?» (M-548)¹.*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'annoncer clairement ses objectifs et son nouveau concept pour les fêtes 2006;
- de faire preuve de transparence sur ses intentions face aux différents acteurs des fêtes, notamment les forains, afin que ces derniers puissent s'organiser.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le concept des Fêtes de Genève a évolué depuis 2006 et fait l'objet de négociations régulières avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) et Genève Tourisme & Congrès (GT&C). L'actuelle convention liant la Ville et GT&C date de 2011 et prendra fin après l'édition 2014.

Pour l'édition 2015, notre Conseil s'est saisi de la question des Fêtes de Genève et entamera prochainement des discussions avec FGT&C, afin de créer un concept complètement revisité basé sur des principes directeurs forts.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 2677.

13. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 25 juin 2012: «Pour des jeux dans les préaux de l'école de Montchoisy! Pour rendre le préau de l'école de Montchoisy aux élèves» (P-293)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-293 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les signataires de la pétition demandent à la Ville de Genève de pourvoir le préau de l'école de Montchoisy de jeux. Pour mémoire, les jeux préexistants ont dû être retirés, car ils ne répondaient plus aux nouvelles normes de sécurité.

Durant l'année 2012, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance a redéfini les places de jeux prioritaires en termes de sécurité et revu sa planification des travaux ainsi que la répartition du budget.

C'est la raison pour laquelle les jeux du préau de l'école de Montchoisy n'ont pas pu être installés comme prévu.

Un courrier explicatif a été envoyé à tous les partenaires scolaires avec lesquels une concertation avait eu lieu, mais nous comprenons la déception exprimée dans cette pétition.

De nouveaux jeux en bois en forme de bateau ont été réalisés en mai 2013 (voir annexe), et l'ouverture de la place de jeux aux enfants a eu lieu début juin 2013. Les enfants ont donc pu en profiter durant tout l'été et à la rentrée scolaire 2013.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

¹ Rapport, 3049.

Annexe : Photographies des jeux de l'école de Montchoisy



**14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012:
«Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins
du Rhône/Ouches/Concorde» (P-289)¹.**

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-289 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les pétitionnaires font part au Conseil administratif de l'expérience positive qu'a suscité la localisation d'une ludothèque temporaire dans les locaux de l'école des Jardins du Rhône. Leur demande de faire perdurer cette ludothèque est, dans ce contexte, tout à fait compréhensible. Aussi, une solution a été recherchée afin de répondre au souhait des signataires de la pétition.

La Ville a récemment professionnalisé les ludothèques et une évaluation du dispositif est en cours. D'ici la fin de cette analyse qui aboutira cette année, la Ville n'entend pas créer de nouvelle ludothèque municipale.

Par ailleurs, il existe déjà deux ludothèques dans le quartier, Saint-Jean et «1-2-3 ... Planète!», alors que d'autres quartiers sont dépourvus de telles institutions.

Cependant, la pérennité de cet espace a pu être obtenue à travers une solution alternative.

En effet, les locaux de l'ex-ludothèque, en partage avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, ont été mis à la disposition de l'association Tobogame, créée suite à la pétition. Cette dernière occupe les locaux depuis le 22 avril 2013 et assure le maintien des activités de l'ex-ludothèque.

Il s'agit donc d'un espace de jeux et non d'une ludothèque officielle.

Afin d'aider l'association à démarrer, 1000 francs de subvention lui ont été versés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

¹ Rapport, 1859.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «Transfert du contrôle de stationnement» (QE-406)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

La gabegie du Service des contraventions aggrave-t-elle le coût financier de ce transfert de recettes de la Ville vers le Canton?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève transfère systématiquement les créances liées aux amendes du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) non encaissées dans un délai de 40 jours au Service des contraventions de l'Etat (SDC). Le SDC communique régulièrement des tableaux au SEEP, l'informant de l'évolution des créances en indiquant celles qui ont été encaissées et celles qui doivent être annulées pour différents motifs.

En date du 11 mai 2012, M^{me} Isabel Rochat, conseillère d'Etat, a écrit un courrier à M. Pierre Maudet, maire de Genève, concernant les créances non recouvrées de la Ville de Genève. Il y est précisé que le SDC est désormais en mesure, grâce à un nouveau système d'information, de consolider ses comptes avec ceux de la Ville de Genève et ainsi d'évaluer le montant des créances non recouvrables. Le changement de système a eu lieu au 1^{er} janvier 2012.

M^{me} Isabel Rochat a alors proposé une consolidation des comptes par l'épuration pure et simple de toutes les créances ouvertes au changement de système, jugées irrécupérables.

Suite à ce courrier, les services de la Ville de Genève ont rencontré à plusieurs reprises, en 2012 et 2013, le SDC afin d'obtenir des justifications quant aux sommes annulées. Il ressort de ces entretiens que les motifs sont liés à des problèmes de non identification des auteurs d'infraction, insolvabilité des débiteurs ou encore éventuelles oppositions.

Outre ces raisons, le SDC lui-même a fait état de problèmes informatiques liés à l'ancien système «CICSAO» avant la mise en production d'une nouvelle application métier «AOC», le 1^{er} janvier 2012. Ces difficultés ont eu notamment pour conséquence une incapacité pour le SDC d'affecter correctement les fonds

¹ Annoncée, 3229.

reçus aux créances ouvertes. Ainsi, une créance de la Ville de Genève peut être ouverte aujourd'hui dans les livres alors qu'elle a été réglée par le débiteur.

D'autre part, un important travail de saisie manuelle a été entrepris par le SDC concernant les cas d'actes de défaut de biens des débiteurs. Ces actes n'ont pas été migrés dans le nouveau système, ce qui a eu pour conséquence une augmentation massive des montants à «épurer». Pour le surplus il est à noter que d'éventuels recouvrements par le service contentieux de l'Etat ne seront jamais rétrocedés aux ayants-droits, dont la Ville de Genève.

Par ailleurs, il est également apparu que les informations concernant les dossiers prescrits concernant les communes n'étaient pas transmises de manière régulière et systématique à ces dernières.

Enfin, l'une des raisons avancées par le SDC pour expliquer la baisse du taux de recouvrement des cas transmis par la Ville de Genève, est l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale qui a fortement réduit l'activité du service en 2010 et 2011.

Les cas en attente de rétrocession du SDC au 31 décembre 2013 sont au nombre de 257 746 pour un total de 14 890 228 francs.

Vu ce qui précède, la Ville de Genève n'est pas favorable à une «épuration» sans compensation des créances ouvertes pour lesquelles le SDC ne donnera pas suite. Les justifications invoquées (problématiques liées à l'organisation du SDC, ses processus et son système informatique) sont internes au SDC et ne peuvent être imputées à la Ville de Genève.

C'est pourquoi la Ville de Genève, soucieuse du principe de bonne et judicieuse utilisation des deniers publics, a sollicité, par courrier adressé au Conseil d'Etat, le 22 janvier 2014, un règlement financier du litige. Le département des finances et du logement ne manquera pas d'informer du résultat des discussions le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

M. Grégoire Carasso (S). Cette réponse est signée par M^{me} la maire Sandrine Salerno, vous lui transmettez le cas échéant. On apprend dans cette réponse à la question du coût du transfert de la Ville au Canton du contrôle du stationnement que la Ville est pénalisée à hauteur de 14 millions de francs, qui est le montant non encaissé par le Service des contraventions de l'Etat. La Ville a donc cette

créance pendante auprès de l'Etat de Genève et j'aimerais savoir, puisqu'il est fait mention d'un courrier envoyé le 22 janvier 2014... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Carasso, vous êtes, me semble-t-il, peu écouté, je trouve cela dommage, mais poursuivez!

M. Grégoire Carasso. Je le vis relativement bien, Monsieur le président... Actualité brûlante, puisque le Conseil administratif, en date du 22 janvier 2014, a écrit un courrier au Conseil d'Etat en expliquant, semble-t-il, qu'il refuse l'accord proposé par ce dernier. Vu l'importance des enjeux financiers, près de 14 millions de francs, j'aimerais que le Conseil municipal puisse recevoir ce courrier et la proposition initiale du Conseil d'Etat.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, il est 23 h, je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et je vous remercie pour le travail que nous avons accompli.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4198
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4198
3. Pétitions	4198
4.a) Motion du 21 janvier 2014 de M ^{me} et MM. Daniel Sormanni, Sandra Golay, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Pascal Spuhler: «022 Télégenève SA Naxoo vidé de sa substance, les citoyens floués» (M-1111).	4200
4.b) Motion du 25 février 2014 de M ^{mes} et MM. Pierre Vanek, Olivier Baud, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Pierre Rumo, Brigitte Studer, Salika Wenger et Christian Zaugg: «Naxoo est à nous!», un message à entendre et une responsabilité à assumer» (M-1113)	4201
4.c) Motion du 25 février 2014 de MM. Simon Brandt, Eric Bertinat et Claude Jeanneret: «Naxoo: décryptons la gestion du Conseil administratif» (M-1114)	4202
4.d) Interpellation orale du 22 janvier 2014 de M. Daniel Sormanni: «022 Télégenève SA Naxoo vidé de sa substance, les citoyens floués» (IO-249)	4203
5. Motion du 25 février 2014 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Mireille Luiset, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Sandra Golay, Claude Jeanneret, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Marie Barbey, Sandrine Burger, Sophie Courvoisier et Rémy Burri: «Pour la démolition et la reconstruction du 37, rue de la Servette» (M-1115)	4211
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de M ^{me} et M. Mathias Buschbeck et Marie-Pierre Theubet: «Vélos épaves: jusqu'à quand la situation va-t-elle se dégrader?» (QE-399).	4235
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de M ^{me} et M. Mathias Buschbeck et Sandrine Burger: «Arrêt de bus 22-Cantons (Gare Cornavin): la honte!» (QE-398)	4237

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «L'Abri, un toit à quel prix?» (QE-405)..... 4238
9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 24 avril 2012: «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont» (P-285) 4240
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 septembre 2013 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Anne Moratti, Guillaume Käser et Alexandre Wisard: «Sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, quelle suite et quelle fin?» (QE-397). 4241
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève» (M-955)..... 4245
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2005 de M^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?» (M-548)..... 4250
13. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 25 juin 2012: «Pour des jeux dans les préaux de l'école de Montchoisy! Pour rendre le préau de l'école de Montchoisy aux élèves» (P-293)..... 4251
14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde» (P-289)..... 4253
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «Transfert du contrôle de stationnement» (QE-406) 4254
16. Propositions des conseillers municipaux 4256

17. Interpellations	4256
18. Questions écrites	4256

Le mémorialiste:
Ramzi Touma